



Conseil de Communauté Publié le : 08/10/2025

Séance du jeudi 25 septembre 2025

Membres du Conseil Communautaire en exercice : 123

Le Conseil de Communauté, convoqué le 18 septembre 2025, s'est réuni Salle des conférences de la CCIT du Doubs 46 avenue Villarceau à Besançon, sous la présidence de Mme Anne VIGNOT, Présidente de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports : 1, 62, 63, 64, 65, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 72, 73, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61.

La séance est ouverte à 18h03 et levée à 21h07

Étaient présents : **Avanne-Aveney :** Mme Marie-Jeanne BERNABEU, **Besançon :** Mme Elise AEBISCHER, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY (à compter de la question n°69), Mme Anne BENEDETTO (à compter de la question n°69), Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, Mme Nathalie BOUVET, Mme Fabienne BRAUCHLI, , Mme Julie CHETTOUH (à compter de la question n°69), M. Sébastien COUDRY, M. Laurent CROIZIER, M. Benoît CYPRIANI, M. Cyril DEVESA, Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT (jusqu'à la question n°68 incluse), Mme Lorine GAGLILOLO, Mme Nadia GARNIER, M. Olivier GRIMAITRE, M. Pierre-Charles HENRY (à compter de la question n°69), M. Damien HUGUET, M. Jean-Emmanuel LAFARGE, M. Aurélien LAROPPE, Mme Myriam LEMERCIER (jusqu'à la question n°42 incluse), M. Christophe LIME, Mme Agnès MARTIN, M. Saïd MECHAI, Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Laurence MULOT (à compter de la question n° 62), M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI (jusqu'à la question n°4 incluse), M. Jean-Hugues ROUX, Mme Juliette SORLIN (à compter de la question n°5), M. Nathan SOURISSEAU, M. André TERZO, Mme Claude VARET, Mme Anne VIGNOT, , Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF, **Bonnay :** M. Gilles ORY, **Boussières :** M. Eloy JARAMAGO, **Busy :** M. Philippe SIMONIN, **Chaleze :** M. René BLAISON, **Champagney :** M. Olivier LEGAIN, **Champvans-Les-Moulins :** M. Florent BAILLY, **Châtillon-Le-Duc :** M. Martial DEVAUX, **Chaucenne :** M. Alain ROSET, **Chemaudin et Vaux :** M. Gilbert GAVIGNET, **Chevroz :** M. Franck BERNARD, **Cussey-Sur-L'Ognon :** Jean-François MENESTRIER, **Dannemarie-Sur-Crête :** Mme Martine LEOTARD, **Deluz :** M. Fabrice TAILLARD, **Devecey :** M. Gérard MONNIEN, **Ecole-Valentin :** M. Yves GUYEN, **Francois :** M. Emile BOURGEOIS, **Geneuille :** M. Patrick OUDOT, **La Vèze :** M. Jean-Pierre JANNIN, **Les Auxons :** M. Anthony NAPPEZ, **Mamirolle :** M. Daniel HUOT (à compter de la question n°5) , **Mazerolles-Le-Salin :** M. Daniel PARIS, **Morre :** M. Jean-Michel CAYUELA, **Nancray :** M. Vincent FIETIER, **Noironte :** M. Philippe GUILLAUME, **Novillars :** M. Lionel PHILIPPE, **Osselle-Routelle :** Mme Anne OLSZAK, **Pelousey :** Mme Catherine BARTHELET, **Pirey :** M. Patrick AYACHE, **Pouilley-Les-Vignes :** M. Jean-Marc BOUSSET, **Pugey :** M. Frank LAIDIE, , **Roche-Lez-Beaupré :** M. Jacques KRIEGER, **Roset-Fluans :** M. Jacques ADRIANSEN (à compter de la question n°5) , **Saint-Vit :** Mme Anne BIHR, **Saône :** M. Benoît VUILLEMIN (jusqu'à la question n°48 incluse), **Serre-Les-Sapins :** M. Gabriel BAULIEU, **Tallenay :** M. Ludovic BARBAROSSA, **Torpes :** M. Denis JACQUIN, **Velesmes-Essarts :** M. Jean-Marc JOUFFROY, **Venise :** M. Jean-Claude CONTINI, **Vieilley :** M. Franck RACLOT, **Vorges-Les-Pins :** Mme Maryse VIPREY

Étaient absents : **Amagney :** M. Thomas JAVAUX, **Audeux :** Mme Agnès BOURGEOIS **Besançon :** M. Hasni ALEM, M. Kévin BERTAGNOLI, M. François BOUSSO, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Annaïck CHAUVET, Karine DENIS-LAMIT, Mme Sadia GHARET, M. Abdel GHEZALI, Mme Valérie HALLER, Mme Marie LAMBERT, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, Mme Carine MICHEL, M. Yannick POUJET, M. Gilles SPICHER, Mme Sylvie WANLIN **Beure :** M. Philippe CHANEY, **Braillans :** M. Alain BLESSEMILLE, **Byans-Sur-Doubs :** M. Didier PAINEAU, **Chalezeule :** M. Christian MAGNIN-FEYSOT, **Champoux :** M. Romain VIENET, **La Chevillotte :** M. Roger BOROWIK, **Fontain :** M. Claude GRESSET-BOURGEOIS, **Gennes :** M. Jean SIMONDON, **Grandfontaine :** M. Henri BERMOND, **Larnod :** M. Hugues TRUDET, **Mamirolle :** M. Cédric LINDECKER, **Marchaux-Chaufontaine :** M. Patrick CORNE, **Merrey-Vieilley :** M. Philippe PERNOT, **Miserey-Salines :** M. Marcel FELT, **Montfaucon :** M. Pierre CONTOZ, **Montferrand-Le-Château :** Mme Lucie BERNARD, **Palise :** M. Daniel GAUTHEROT, **Pouilley-Français :** M. Yves MAURICE, **Rancenay :** Mme Nadine

DUSSAUCY, **Saint-Vit** : M. Pascal ROUTHIER , **Thise** : M. Pascal DERIOT, **Thoraise** : M. Jean-Paul MICHAUD, **Vaire** : Mme Valérie MAILLARD, **Villars-Saint-Georges** : M. Damien LEGAIN

Secrétaire de séance : M. Aurélien LAROPPE

Procurations de vote : **Audeux** : Mme Agnès BOURGEOIS à M. Olivier LEGAIN, **Besançon** : M. Hasni ALEM à M. André TERZO, M. Guillaume BAILLY à Mme Myriam LEMERCIER (jusqu'à la question n°68 incluse), Mme Anne BENEDETTO à M. Anthony POULIN (jusqu'à la question n°68 incluse), M. Kévin BERTAGNOLI à Mme Elise AEBISCHER, M. François BOUSSO à M. Benoit CYPRIANI, Mme Claudine CAULET à M. Aurélien LAROPPE, Mme Aline CHASSAGNE à M. Nathan SOURISSEAU, M. Ludovic FAGAUT à Mme Claude VARET (à compter de la question n°69), Mme Sadia GHARET à M. Christophe LIME, M. Abdel GHEZALI à M. Jean-Hugues ROUX, Mme Valérie HALLER à M. Jean-Emmanuel LAFARGE, M. Pierre-Charles HENRY à Mme Laurence MULOT (jusqu'à la question n°68 incluse), Mme Marie LAMBERT à Mme Christine WERTHE, Mme Myriam LEMERCIER à M. Guillaume BAILLY (à compter de la question n° 43), Mme Carine MICHEL à M. Nicolas BODIN, M. Yannick POUJET à Mme Frédérique BAERHR, Mme Karima ROCHDI à Mme Agnès MARTIN (à compter de la question n° 5), Mme Juliette SORLIN à Mme Marie ZEHAF (jusqu'à la question n°4 incluse), M. Gilles SPICHER à Mme Pascale BILLEREY, Mme Sylvie WANLIN à Mme Julie CHETTOUH
Chalezeule : M. Christian MAGNIN-FEYSOT à M. René BLAISON, **Fontain** : M. Claude GRESSET-BOURGEOIS à M. Jean-Pierre JANNIN, **Gennes** : M. Jean SIMONDON à M. Vincent FIETIER, **Grandfontaine** : M. Henri BERMOND à M. Eloy JARAMAGO, **Miserey-Salines** : M. Marcel FELT à M. Yves GUYEN, **Montfaucon** : M. Pierre CONTOZ à M. Jean-Michel CAYUELA, **Montferrand-Le-Château** : Mme Lucie BERNARD à Mme Lorine GAGLILOLO, **Palise** : M. Daniel GAUTHEROT à M. Franck RACLOT, **Pouilley-Français** : M. Yves MAURICE à M. Gilles ORY, **Roset-Fluans** : M. Jacques ADRIANSEN à Mme Anne OLSZAK (jusqu'à la question n°4 incluse), **Saint-Vit** : M. Pascal ROUTHIER à Mme Anne BIHR, **Thoraise** : M. Jean-Paul MICHAUD à Mme Marie-Jeanne BERNABEU, **Vaire** : Mme Valérie MAILLARD à M. Fabrice TAILLARD.

Délibération n°2025/2025.00311

Rapport n°57 - Contrat de concession de service public- Crématorium d'Avanne Aveney – Groupe OGF - Année 2024

Contrat de concession de service public- Crématorium d'Avanne Aveney – Groupe OGF - Année 2024

Rapporteur : M. Anthony NAPPEZ, Conseiller Communautaire Délégué

	Date	Avis
Commission n°4	28/08/2025	Favorable
CCSPL	03/09/2025	Favorable
Commission de contrôle financier	10/09/2025	Favorable
Bureau	11/09/2025	Favorable

Inscription budgétaire
<i>Sans incidence budgétaire</i>

Résumé :

La Commune d'Avanne-Aveney a confié la gestion et l'exploitation de son crématorium, situé 16 rue des Cerisiers, à la SA Pompes Funèbres d'Avanne, via un contrat de concession de service public, en 1998. La SA a depuis été reprise par le groupe OGF.

Par ailleurs, depuis le 1^{er} janvier 2024, la compétence « création, gestion et extension de crématorium » est devenue communautaire, et c'est désormais Grand Besançon Métropole qui est en charge du contrat de concession.

En respect des dispositions réglementaires, le concessionnaire présente à Grand Besançon Métropole son rapport sur l'année écoulée (2024), portant sur l'activité, la qualité de service et les données techniques et financières.

Il ressort du rapport du délégataire que l'activité s'est déroulée dans de bonnes conditions.

Caractéristiques du contrat

Objet : La Commune d'Avanne-Aveney a confié au délégataire la construction, la mise en place et la fourniture des équipements, et le fonctionnement d'un crématorium, 16 rue des Cerisiers à Avanne-Aveney.

Date de signature : 2 juillet 1998, date de prise de service au 1^{er} avril 2000.

Durée : la durée initiale du contrat était de 20 ans. Elle a été prolongée par avenant le 15 novembre 2013 pour une durée de 8 ans afin de permettre de nouveaux investissements – Echéance le 31 mars 2028.

Caractéristiques générales du contrat :

Le délégataire a l'entière responsabilité juridique et financière de l'exploitation du site. Il exploite le service à ses risques et périls. Sa rémunération est constituée par les ressources tirées de l'exploitation du service délégué.

Le délégataire a pour missions principales (contrat 1998) :

- L'ensemble des opérations liées à la crémation,
- L'accueil des familles, y compris les formalités administratives
- L'organisation de cérémonies à la demande des familles

Le délégataire prend à sa charge la maintenance de l'équipement de crémation et ses équipements, ainsi que les grosses réparations et l'entretien courant du bâtiment.

A l'expiration de la convention, le délégataire remettra au concédant le terrain, les locaux en bon état d'entretien et les équipements en état de fonctionnement.

Délégataire : OGF, par avenant n°2 du 18 décembre 2014, suite au rachat par OGF des parts de la société PF d'Avanne.

Transfert de compétence du crématorium :

La loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale (Loi 3DS) prévoit que la communauté urbaine exerce de plein droit, en lieu et place des communes membres, la compétence « création, gestion et extension des crématoriums ».

Ainsi, en application de cette loi, le conseil municipal a décidé par délibération du 2 novembre 2023 le transfert de compétence du crématorium d'Avanne-Aveney à Grand Besançon Métropole à compter du 1^{er} janvier 2024.

Activité – qualité du service

Evolution de la mortalité en France

En 2024, 646 000 personnes sont décédées en France, soit 1,1 % de plus qu'en 2023, année où la mortalité avait reculé de 6,5% par rapport à 2022.

De tendance générale et profonde depuis 2011, la hausse de la mortalité en 2024 est liée au vieillissement des générations issues du baby-boom (personnes nées après-guerre et leurs enfants, de 1946 à 1974) qui entrent dans une tranche d'âge à forte mortalité.

La période 2020-2022 a cependant été particulière, marquée par une forte mortalité due essentiellement à l'épidémie de Covid-19. En 2024, le nombre de décès est supérieur de 5 % à son niveau pré-pandémique de 2019.

Parallèlement, le nombre de crémations en France, qui avait légèrement diminué en 2023, repart à la hausse en 2024 pour atteindre 287 844 (45,9% du nombre de décès).

Activité à Avanne-Aveney

Nombre de crémations hors pièces anatomiques :

Année	Nombre	Evolution
2015	926	
2016	1 003	+ 8,3 %
2017	1 097	+ 9,4 %
2018	933	-14,9 %
2019	963	+ 3,2 %
2020	1 003	+ 4,2 %
2021	1 098	+ 9,5 %
2022	1 049	-4,5 %
2023	1 026	-2,2 %
2024	1 095	+ 6,7 %

La répartition en 2024 par types de crémation est la suivante :

- Adultes : 1 090
- Enfants : 5
- Crémations titre gratuit : 0
- Exhumations : 0

La proportion d'adultes hommes est de 56,5 %, pour 43,5 % de femmes.

Le crématorium d'Avanne-Aveney accueille des crémations du Département du Doubs, du Jura et de la Haute-Saône. La commune de Besançon représente 44% du total des crémations

Pour rappel, à ce jour, cinq crématoriums sont en service en Franche-Comté : Avanne-Aveney, Besançon, Lons le Saunier (ces 3 sites gérés par OGF) Dole et Héricourt.

Plusieurs projets de nouveaux crématoriums sont en cours de réalisation à Vesoul, Luxeuil-les-Bains, et Pontarlier. Le projet de construction du crématorium de Levier a été abandonné.

Qualité du service

Le Groupe OGF participe à plusieurs évènements à l'échelon local ou national, et met en place des actions destinées à concourir à la satisfaction du public. Par exemple :

1/ Enquête de satisfaction des usagers

Pour la seconde année, OGF a mis en place un outil développé par la société CritizR, qui permet aux familles d'évaluer directement leur satisfaction sur leur smartphone ou leur ordinateur.

En 2024, 161 personnes ont participé à cette enquête pour une note de satisfaction de 4,6 sur 5.

A l'échelle nationale, le Groupe OGF obtient une note de 5/5 sur l'indicateur de e-réputation de Google.

2/ Journée du temps de mémoire

La journée « Temps de Mémoire » s'est déroulée le samedi 23 novembre 2024. L'ensemble des familles ayant organisé une cérémonie au crématorium durant l'année précédente a été invité. Ce temps a réuni environ 60 personnes. Cette année a été proposé un temps de mémoire commun pour les crématoriums d'Avanne-Aveney et de Besançon.

3/ Communication

Une plaquette d'information sur le crématorium est mise à la disposition des opérateurs funéraires, des familles et du public.

La publicité est interdite par la loi, mais les équipes d'OGF participent à des évènements, des rencontres qui permettent d'échanger avec les tiers.

4/ Valorisation des déchets métalliques

Lors d'une crémation, les déchets métalliques ne se consomment pas. Ils sont récupérés et, via une filière adaptée, recyclés. Les recettes ainsi obtenues sont reversées à des associations désignées par les autorités délégantes et/ou à la Fondation PFG pour financer des initiatives portant sur les thèmes du deuil et de la fin de vie.

5/ Certification Qualicert®

Le certificat Qualicert® est attribué par l'organisme certificateur leader dans ce domaine, SGS ICS. Il garantit un niveau de qualité optimal dans l'accueil et l'accompagnement des familles.

À l'issue d'une vague d'audits de certification réalisée par des auditeurs de SGS, le crématorium a obtenu le certificat Qualicert® le 04/03/2023 valable jusqu'au 03/03/2026.

Conditions d'exécution du service

A/ Les installations

Le bâtiment comprend un hall d'accueil, une salle de cérémonie, une salle de présentation visuelle de l'introduction du cercueil dans le four. Sur la partie technique, le bâtiment comprend la salle d'introduction du cercueil, la salle du four et les équipements liés.

Trois périodes de maintenance ont été organisées en 2024.

Les contrôles portant sur les rejets atmosphériques et les dispositifs de sécurité des fours ont été menés en 2022 par des organismes agréés. Il n'y a pas d'anomalie à signaler.

B/ Horaires d'ouverture

Le service de crémation est assuré :

- Du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 puis de 14h00 à 16h30
- Le samedi de 8h00 à 14h00

Une astreinte téléphonique a été mise en place de 18h00 à 22h00 en semaine et de 9h00 à 20h00 le week-end.

Effectifs

Trois personnes, dont la responsable, concourent à la tenue quotidienne du site : opérations de crémation, accueil et informations des familles. La responsable partage son temps entre Besançon et

Avanne. Les équipes locales du groupe OGF complètent cet effectif pour l'accueil téléphonique en dehors des heures d'ouverture du site, et la gestion administrative.

Les salariés sont régulièrement formés, en particulier sur les aspects techniques et juridiques.

En cas de besoin de renforcement temporaire de l'équipe sur le site d'Avanne-Aveney, OGF peut apporter le soutien de ses équipes locales. Par ailleurs, OGF apporte les ressources juridiques, financières et techniques pour l'ensemble des sites via son siège national.

Tarifs

Les tarifs 2024 ont été votés par délibération du Conseil Communautaire en date du 14 décembre 2023.

Pour rappel, tarif crémation adulte en 2024 = 618,09 € HT

Habilitations

Les installations publiques et techniques du crématorium ont fait l'objet d'un contrôle de conformité par l'organisme de contrôle Bureau Veritas afin de permettre à l'Agence Régionale de Santé Franche-Comté de délivrer l'attestation de conformité prévue aux articles D2223-99 et suivants du code général des collectivités territoriales. Au vu des rapports techniques émis par Bureau Veritas, l'ARS a donné son agrément sur la conformité du crématorium.

Cet agrément a été délivré le 12 avril 2019 et court jusqu'au 22 mars 2025.

Le contrat 2024 a été rempli en respect des dispositions et engagements contractuels. Les relations avec les services de Grand Besançon Métropole sont régulières.

Données économiques et juridiques

A/ Données économiques

	2022	2023	2024	var N/N-1
nombre de crémations	1 051	1 023	1 092	6,74%
total des produits d'exploitation	576 889	652 557	693 624	6,29%
<i>dont chiffre d'affaires crémations</i>	<i>563 956</i>	<i>635 692</i>	<i>673 695</i>	<i>5,98%</i>
total des charges d'exploitation	363 041	404 892	415 090	2,52%
<i>dont énergie</i>	<i>31 842</i>	<i>72 536</i>	<i>71 690</i>	<i>-1,17%</i>
<i>dont maintenance & entretien</i>	<i>33 833</i>	<i>34 321</i>	<i>39 485</i>	<i>15,05%</i>
<i>dont masse salariale</i>	<i>115 163</i>	<i>117 095</i>	<i>120 318</i>	<i>2,75%</i>
<i>dont frais de siège</i>	<i>47 372</i>	<i>52 762</i>	<i>55 917</i>	<i>5,98%</i>
<i>dont redevance</i>	<i>16 100</i>	<i>15 631</i>	<i>16 838</i>	<i>7,72%</i>
<i>dont amortissements</i>	<i>99 704</i>	<i>89 289</i>	<i>85 760</i>	<i>-3,95%</i>
résultat d'exploitation	213 848	247 665	278 534	
résultat financier & exceptionnel				
IS théorique	53 462	63 972	71 945	
résultat net	160 386	183 693	206 589	

Le Crématorium d'Avanne-Aveney n'est pas une entité économique en tant que telle et ne fait pas l'objet d'une comptabilité dédiée. Le résultat d'exploitation est issu de données « directes » (chiffre d'affaires, énergie, charges de personnel affecté au crématorium) et indirectes (par exemple : personnel-ressource et frais de siège).

Le résultat d'exploitation dégage un excédent de 206 589 € en 2024.

En 2024, le chiffre d'affaires total s'élève à 693 624 € pour 1 092 crémations facturées (652 557 € pour 1 023 crémations en 2023), soit une augmentation de 6 % (+41 067 €) entre 2023 et 2024. Cette hausse est due à un effet volume de + 46 505 € et un effet prix de -5 438 €.

Les charges sont en hausse de 2.52% soit + 10 198 €. Il n'y a pas de hausse majeure et les évolutions se répartissent sur plusieurs postes.

La masse salariale est le principal poste de dépenses : 120 318 € soit 29% du total des charges. Vient ensuite l'énergie avec 71 690 € (17%). Ces ratios sont stables par rapport à 2023.

L'excédent 2024 de 206 589 € inclut le calcul d'un impôt sur les sociétés théorique de 71 945 €.

B/ Liens avec la Collectivité

Conformément aux dispositions prévues dans la convention, OGF a enregistré une redevance d'occupation de 16 838 € à verser à Grand Besançon Métropole au titre de l'année 2024.

Par ailleurs, le montant résultant de la valorisation des métaux s'élève à 9 467,99 € pour 342 kg de métaux collectés. Conformément à la loi 3DS promulguée en 2022, les fonds issus de la valorisation des métaux sont intégralement destinés au financement des obsèques d'indigents ou à des structures d'intérêt général. Pour l'année 2024 (au titre des crémations 2023), les fonds ont été donnés à l'EHPAD Weinman d'Avanne-Aveney et à l'association PALLICAN (dédiée aux soins palliatifs du CHU de Besançon).

Le Conseil de Communauté prend acte du rapport annuel 2024 présenté par OGF, relatif à l'exploitation du Crématorium d'Avanne-Aveney, dans le cadre de la concession de service public confiée par Grand Besançon Métropole à cet organisme.

Le Secrétaire de séance,



Aurélien LAROPPE
Vice-Président

Pour extrait conforme,
La Présidente,



Anne VIGNOT
Maire de Besançon



Rapport d'activité

2024

Sommaire

1. PRESENTATION GENERALE DE LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC	3
1.1. LES CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES DE LA DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC	3
1.1.1. Objet et étendue de la délégation	3
1.1.2. Autorité délégante	3
1.1.3. Délégué	3
1.1.4. Organigramme nominatif des dirigeants	3
1.1.5. Nature et date de prise d'effet du contrat	3
1.2. LES CARACTÉRISTIQUES INTRINSÈQUES DU SERVICE	4
1.2.1. Les services fournis	4
1.2.2. Les installations	4
1.2.3. Le partage des charges entre le délégué et le délégant	4
1.2.4. Les moyens en personnel	5
2. LE RAPPORT ANNUEL, PREMIERE PARTIE : ANALYSE DE L'ACTIVITE	6
2.1. Données statistiques	6
2.1.1. Evolution de la population et de la mortalité en France	6
2.1.2. Evolution du taux de crémation	8
2.2. ANALYSE DU REGISTRE DES CREMATIONS	8
2.2.1. Répartition par types de crémation	8
2.2.2. Evolution du nombre annuel de crémations	9
2.2.3. Evolution mensuelle du nombre de crémations	10
2.2.4. Répartition des crémations par sexe	11
2.2.5. Origine géographique des crémations	12
2.2.6. Destination des cendres	14
2.3. AUTRES INDICATEURS DE QUALITE	15
2.3.1. Comité d'éthique	15
2.3.2. Temps de Mémoire	15
2.3.3. Les cérémonies personnalisées	16
2.4. LES ENQUETES DE SATISFACTION DES FAMILLES	16
2.4.1. La démarche relationnelle d'OGF vis-à-vis des familles	16
2.4.2. La communication du crématorium	17
2.4.3. La visibilité WEB	18
2.4.4. Elimination des déchets métalliques	19
2.4.5. La certification de services Qualicert®	20
2.4.6. Protection du Travailleur Isolé (PTI)	20
2.5. LE CONTRE RENDU TECHNIQUE	21
2.5.1. L'équipement de crémation	21
2.5.2. Les maintenances, interventions et travaux de l'année	21
2.5.3. Les contrôles réglementaires	21
3. LE RAPPORT ANNUEL, DEUXIEME PARTIE : ANALYSE FINANCIERE	23
3.1. TARIFS PRATIQUES	23
3.1.1. Les tarifs des prestations du service public	23
3.1.2. La révision des tarifs	23
3.2. PRESENTATION DU COMPTE DE RESULTAT	24
3.2.1. Les règles comptables	24
3.2.2. Compte de résultat	25
3.2.3. Commentaires du compte de résultat	26
3.3. compte rendu bilantiel sur les biens et immobilisations	31
3.3.1. Etat de variation de patrimoine	31
4. PERSPECTIVES 2025	32
ANNEXE 1 : TABLEAU DES AMORTISSEMENTS	33
ANNEXE 2 : LA CERTIFICATION DE SERVICES QUALICERT®	34
ANNEXE 3 : ATTESTATION DE CONFORMITE ARS	35

1. PRESENTATION GENERALE DE LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

1.1. LES CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES DE LA DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC

1.1.1. Objet et étendue de la délégation

La délégation de service public porte sur la construction et la gestion du crématorium d'Avanne-Aveney.

1.1.2. Autorité délégante

La ville d'Avanne-Aveney.

1.1.3. Déléataire

Pompes Funèbres d'Avanne
Service Funéraires Comtois
RCS Besançon 34261993900032 RM25
Siège social : 22 rue des Cerisiers - 25720 AVANNE-AVENNEY

Puis à partir du 18 décembre 2014

OGF
Société par action simplifiée au capital de 40.904.385 €
RCS Paris B 542 076 799
Siège social : 6 rue du Général Audran 92400 COURBEVOIE
Habilitation n°25-92-0252

1.1.4. Organigramme nominatif des dirigeants

Président : M. Alain COTTET
Directeur délégué : M. Marc OSSENT
Directeur de secteur opérationnel : M. Samuel KENNEL

1.1.5. Nature et date de prise d'effet du contrat

Convention pour la délégation de service public par voie de concession, signée le 2 juillet 1998, et avenant n° 1, signé le 15 novembre 2013, pour une durée de vingt (20) années plus huit (8) années prenant effet à compter de la prise effective du service, le 1er avril 2000, soit jusqu'au 31 mars 2028.

1.2. LES CARACTÉRISTIQUES INTRINSÈQUES DU SERVICE

1.2.1. Les services fournis

Conformément à la convention de délégation, le délégataire assure les missions principales suivantes :

- la réception des cercueils,
- l'accueil des familles,
- l'organisation des cérémonies à la demande des familles,
- la vérification du dossier administratif de crémation et les contrôles techniques avant l'introduction du cercueil dans le four,
- la crémation des cercueils,
- la pulvérisation des cendres,
- la fourniture de cendriers nécessaires pour recueillir les cendres suivant les dispositions de l'article R 2213-38 du Code Général des Collectivités Territoriales,

1.2.2. Les installations

Le crématorium comprend :

Des locaux ouverts au public :

- Un hall d'accueil des familles et d'attente,
- Une salle de cérémonie et de remise de l'urne cinéraire,
- Une salle de présentation visuelle de l'introduction du cercueil dans le four,
- Des sanitaires publics dont un aménagé suivant les normes pour les personnes handicapées.

Des locaux techniques à usage exclusif du personnel du crématorium :

- Une salle d'introduction du cercueil,
- Une salle de l'équipement de crémation, équipée d'un four et d'un pulvérisateur de calcuis,
- Un dépôt provisoire des urnes,
- Des sanitaires avec douches, wc, lavabo et vestiaires.

1.2.3. Le partage des charges entre le délégataire et le délégant

Le délégataire prend en charge la maintenance de l'équipement de crémation et ses équipements ainsi que les grosses réparations et l'entretien courant du bâtiment.

Les horaires d'accueil des familles et de crémation sont les suivants :

Du lundi au vendredi :

Du lundi au vendredi :

Cérémonie/ accueil familles	Crémation
8h00	8h30
9h30	10h00
11h30	12h00
14h00	14h30
16h00	16h30

Le samedi :

Cérémonie/ accueil familles	crémation
8h00	8h30
9h30	10h00
11h30	12h00
13h30	14h00

1.2.4. Les moyens en personnel

L'équipe du crématorium se compose de la manière suivante :

- Madame Virginie FORTIN, Responsable du crématorium,
- Monsieur Florent RENAUD, Chef d'équipe,
- Monsieur Thierry ARDOUIN, Agent de crématorium.

Le personnel concoure à la tenue quotidienne du site :

- accueil des familles,
- réalisation d'hommages préalables à la crémation,
- accueil des entreprises de Pompes Funèbres mandatées par les familles,
- tenue des registres de crémations et contrôles administratifs,
- réalisation des crémations,
- entretien et nettoyage quotidien des installations techniques.

Ils reçoivent le soutien des équipes locales du groupe OGF dans la réalisation des missions suivantes :

- tenue du planning de crémation et accueil téléphonique en dehors des heures d'ouvertures du crématorium
- gestion administrative de l'activité (facturation client, fournisseurs...)

Le groupe OGF assure également l'encadrement du crématorium au travers de ses équipes de directions régionale et nationale, afin d'améliorer les conditions d'exécution du service délégué. La direction des Crématoriums et de l'environnement, de la communication, de la qualité, les services juridiques et le département travaux, travaillent en commun à l'élaboration d'un service de qualité dans le respect de la réglementation.

L'encadrement du crématorium est assuré par l'équipe de direction régionale et notamment par Monsieur Samuel KENNEL. Madame Virginie FORTIN, en sa qualité de Responsable du crématorium, assure le management de proximité.

La formation

Pour l'exécution des missions qui leur sont confiées, les agents du crématorium ont bénéficié d'une formation concernant les points suivants :

- la législation sur la crémation et ses évolutions concernant le traitement des pièces anatomiques notamment,
- les procédures internes d'OGF en matière de gestion des crématoriums,
- les vérifications administratives des dossiers de crémation,
- l'accueil des familles, la remise de l'urne et la dispersion des cendres,
- les rappels théoriques et pratiques liés à la technologie des fours de crémation (cycles de crémation, régulation des fours, techniques d'entretien et de dépannage, consignes de sécurité),
- la gestion des éventuelles pannes en présence d'une famille,
- les consignes d'hygiène et de sécurité,
- la protection incendie,
- l'habilitation électrique H0B0 pour personnel non électricien.

2. LE RAPPORT ANNUEL, PREMIERE PARTIE : ANALYSE DE L'ACTIVITE

2.1. DONNEES STATISTIQUES

2.1.1. Evolution de la population et de la mortalité en France

Au 1er janvier 2025, **la France compte 68,6 millions d'habitants** dont 66,4 millions en France métropolitaine. La population augmente de 169 000 habitants soit 0,25 % de plus qu'un an auparavant.

En 2024, La France a comptabilisé **663 000 naissances**, soit **-2,2 % qu'en 2023**. Cette baisse est d'une ampleur nettement moindre que celle enregistrée entre 2022 et 2023 (-6,6 %) mais elle reste plus forte que celle observée en moyenne chaque année entre 2010 et 2022 (-1,3 % périmètre France hors Mayotte), 2010 étant le dernier point haut des naissances.

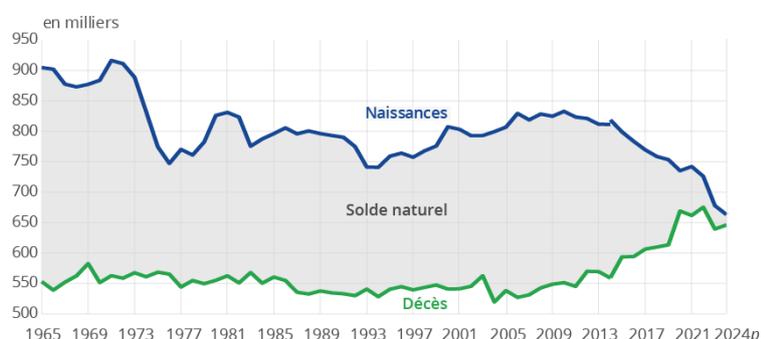
Au total, le nombre de naissances en 2024 est inférieur de 21,5 % à son niveau de 2010 (France hors Mayotte), et est le plus bas niveau observé depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale.

Le nombre de naissances dépend, d'une part, du nombre de femmes dites en âge d'avoir des enfants et, d'autre part, de leur fécondité. Depuis 2016, la population féminine âgée de 20 à 40 ans a peu évolué en nombre.

La baisse des naissances depuis cette date s'explique donc principalement par le recul de la fécondité. L'indicateur conjoncturel de fécondité s'établit à 1,62 enfant par femme contre 1,66 enfant par femme en 2023.

Un **solde naturel à peine positif**. Il s'établit à +17 000 en 2024 contre +47 000 en 2023, qui était déjà le niveau le plus faible depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale.

Le solde naturel diminue entre 2023 et 2024 sous l'effet combiné d'une baisse des naissances et d'une hausse des décès. Il s'était légèrement redressé en 2021 sous l'effet d'un rebond des naissances, puis avait baissé de nouveau en 2022 et en 2023, les naissances diminuant et les décès restant à un niveau élevé.



Le nombre de décès augmente de 1,1 % en 2024

646 000 personnes sont décédées en France selon les estimations de l'INSEE début janvier 2025, soit **+1,1 % par rapport à 2023**, année où la mortalité avait reculé de -6,5% par rapport à 2022.

De tendance générale et profonde depuis 2011, la hausse de la mortalité en 2024 est liée au vieillissement des générations issues du baby-boom (personnes nées après-guerre et leurs enfants, de 1946 à 1974) qui entrent dans une tranche d'âge à forte mortalité.

L'épidémie de grippe du début d'année 2024 a retrouvé une temporalité et une durée habituellement observées avant la pandémie de Covid-19, et les épisodes de fortes chaleurs de l'été, moins nombreux qu'en 2023, n'ont pas entraîné de hausse significative de la mortalité.

Toutefois, **l'épidémie de grippe de la fin d'année 2024 tend à revoir les estimations** de décès à la hausse sur les dernières semaines de 2024 et le début de l'année 2025.

La période 2020-2022 a cependant été particulière, marquée par une forte mortalité due essentiellement à l'épidémie de Covid-19. En 2024, le nombre de décès est supérieur de 5 % à son niveau pré-pandémique de 2019.

Le taux de mortalité infantile est de 4,1 décès pour 1 000 naissances vivantes ; cela représente 2 700 enfants décédés avant leur premier anniversaire. Environ la moitié des décès d'enfants de moins d'un an ont lieu moins d'une semaine après la naissance, pour un quart entre 7 et 27 jours et pour un autre quart après 27 jours de vie.

Après avoir reculé très fortement au cours du vingtième siècle, ce taux ne baisse plus depuis 2005. Il augmente même légèrement depuis 2021 où il atteignait déjà 3,7 ‰ (3,7 pour mille).

L'espérance de vie à la naissance s'élève à 85,6 ans pour les femmes et à 80,0 ans pour les hommes

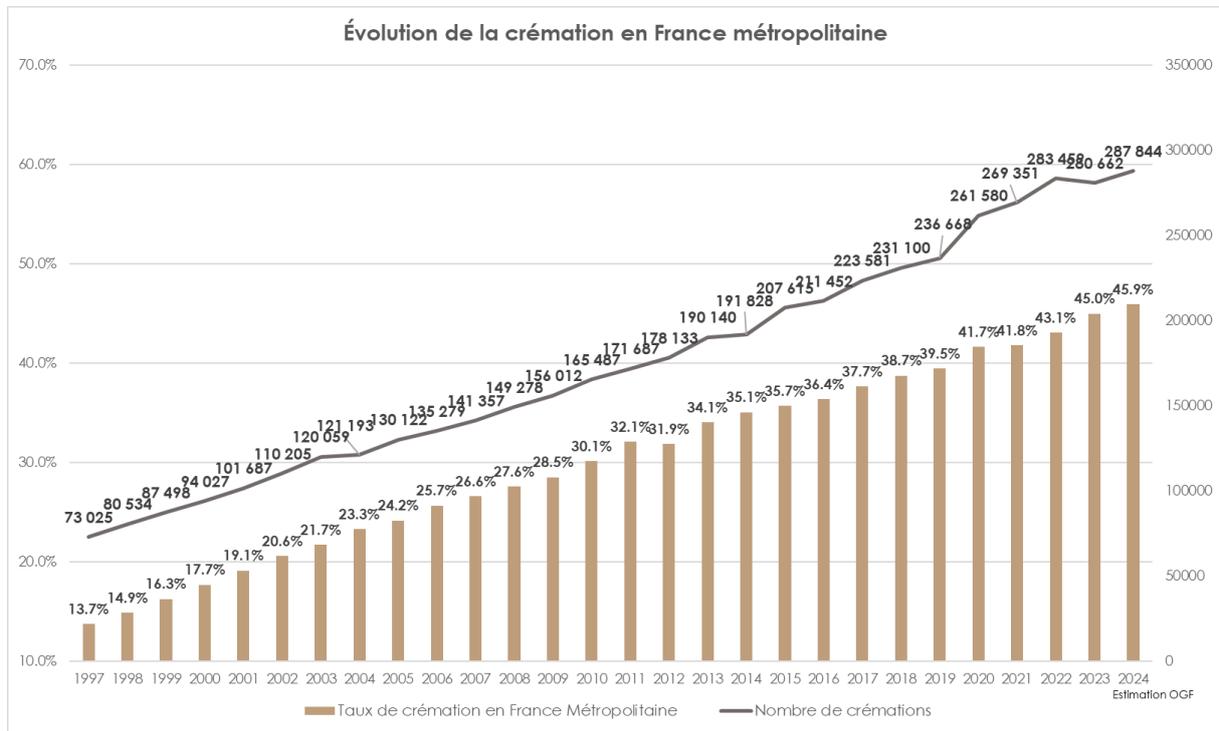
Elle se stabilise à un **niveau historiquement élevé**, après une nette hausse en 2023 (+0,5 an pour les femmes, +0,6 an pour les hommes). De 2010 à 2019, l'espérance de vie à la naissance augmentait chaque année en moyenne de 0,1 an pour les femmes et 0,2 an pour les hommes.

Reflétant les conditions de mortalité de l'année, l'espérance de vie avait fortement reculé en 2020, du fait de l'épidémie de Covid-19, et était restée inférieure à son niveau de 2019 en 2021 et 2022, années également marquées par une forte mortalité. L'espérance de vie à 60 ans suit les mêmes tendances, et s'établit à 27,8 ans pour les femmes et 23,7 ans pour les hommes.

En 2023, dernière année de disponibilité des données européennes, l'espérance de vie à la naissance en France est **supérieure à la moyenne européenne** : 85,6 ans pour les femmes (contre 84,2 ans dans l'UE27) et 79,9 ans pour les hommes (contre 78,9 ans). En France, l'espérance de vie des femmes est une des plus élevées de l'UE27 ; celle des hommes est en 11^e position. Les femmes vivent le plus longtemps en Espagne (86,7 ans), et les hommes vivent le plus longtemps à Malte (81,8 ans).

Au 1^{er} janvier 2025, en France, **21,8 % des habitants ont au moins 65 ans**, contre 16,3 % en 2005. Cette part augmente depuis plus de trente ans. Le vieillissement de la population s'accélère depuis le milieu des années 2010, avec l'arrivée à ces âges des générations nombreuses du baby-boom dont les plus anciennes auront 79 ans en 2025 (et les plus jeunes 51 ans). Ainsi, les personnes âgées d'au moins 75 ans représentent désormais 10,7 % de la population, contre 8,0 % en 2005.

2.1.2. Evolution du taux de crémation



2.2. ANALYSE DU REGISTRE DES CREMATIONS

L'exploitation du système de réservation HOMMAGE a permis de procéder aux analyses suivantes :

2.2.1. Répartition par types de crémation

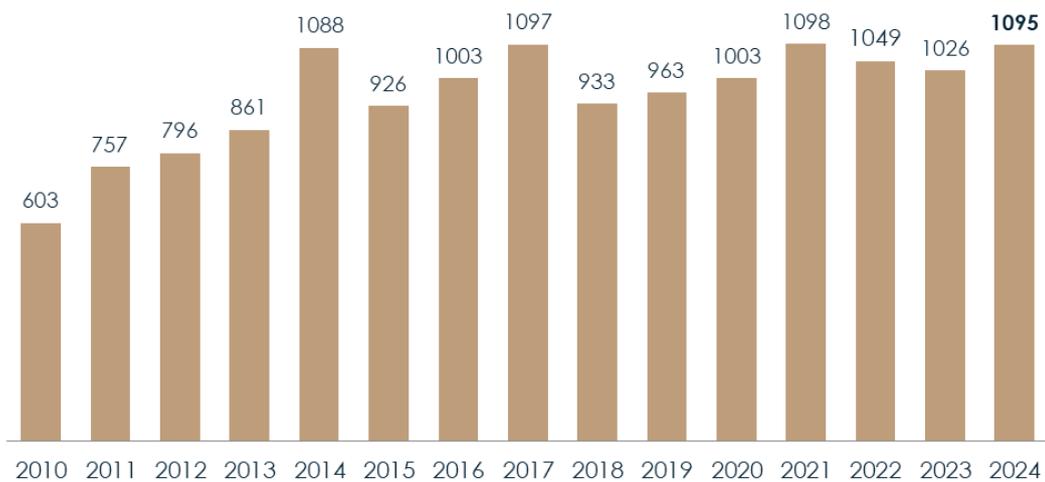
Répartition par types de crémation			
Prestations	2024	2023	2022
Adultes	1090	1021	1036
Enfants de moins d'un an	4	1	4
Enfants de 1 à 12 ans	1	3	4
Sous-total	1095	1025	1044
Exhumation de moins de 5 ans	0	0	0
Exhumations de plus de 5 ans	0	1	5
Sous-total	1095	1026	1049
Pièces anatomiques	0	0	0
TOTAL	1095	1026	1049

2.2.2. Evolution du nombre annuel de crémations

Le nombre de crémations réalisées au cours de l'année 2024 est de 1 096 contre 1 026 en 2023.

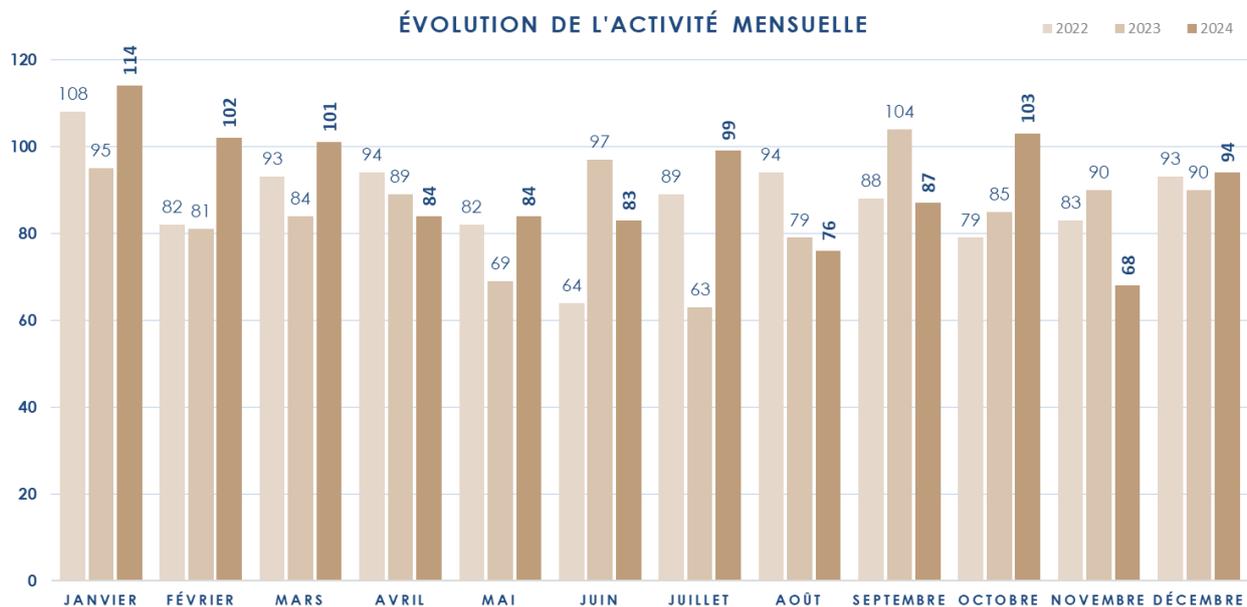
Activité annuelle		
Années	Nombre de crémations	Évolution
2010	603	-
2011	757	25.5%
2012	796	5.2%
2013	861	8.2%
2014	1088	26.4%
2015	926	-14.9%
2016	1003	8.3%
2017	1097	9.4%
2018	933	-14.9%
2019	963	3.2%
2020	1003	4.2%
2021	1098	9.5%
2022	1049	4.6%
2023	1026	-6.6%
2024	1095	6.7%

**Évolution de l'activité annuelle
2010 - 2024**



2.2.3. Evolution mensuelle du nombre de crémations

Activité mensuelle						
Mois	2022		2023		2024	
	Nombre de crémations	Cumul	Nombre de crémations	Cumul	Nombre de crémations	Cumul
Janvier	108	108	95	95	114	114
Février	82	190	81	176	102	216
Mars	93	283	84	260	101	317
Avril	94	377	89	349	84	401
Mai	82	459	69	418	84	485
Juin	64	523	97	515	83	568
Juillet	89	612	63	578	99	667
Août	94	706	79	657	76	743
Septembre	88	794	104	761	87	830
Octobre	79	873	85	846	103	933
Novembre	83	956	90	936	68	1 001
Décembre	93	1 049	90	1 026	94	1 095
TOTAL	1 049		1 026		1 095	



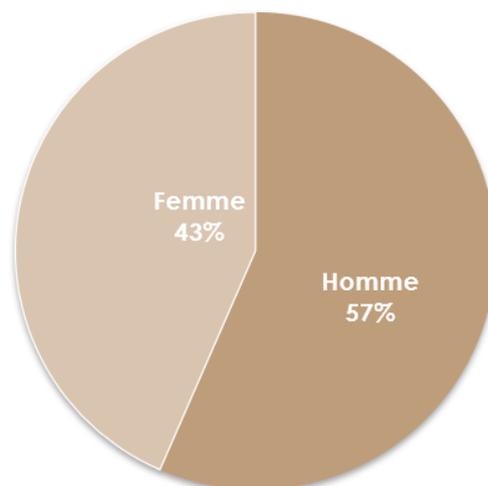
2.2.4. Répartition des crémations par sexe

Répartition de l'activité selon la civilité				
Mois	Adultes		Enfants	Exhumations
	Hommes	Femmes		
Janvier	59	55		
Février	65	36	1	
Mars	64	37		
Avril	50	34		
Mai	38	45	1	
Juin	35	48		
Juillet	64	35		
Août	45	31		
Septembre	43	43	1	
Octobre	55	48		
Novembre	39	27	2	
Décembre	59	35		
Total	616	474	5	0
	1090			

Proportions	56.5%	43.5%
		100.0%

Évolution du taux de crémation selon la civilité				
Civilité	2021	2022	2023	2024
Homme	55%	55%	55%	57%
Femme	45%	45%	45%	43%

Répartition du taux de crémation selon la civilité
2024



2.2.5. Origine géographique des crémations

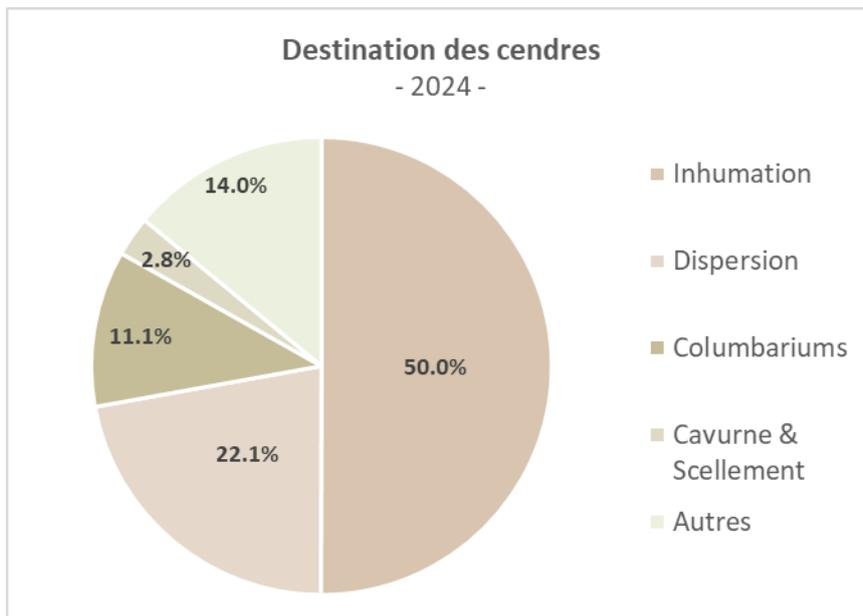
Répartition des crémations par commune des défunts (Hors exhumations)					
Communes	Nombre de défunts	2024	2023	2022	2021
Besancon	482	44.0%	37.7%	16.0%	18.6%
Pontarlier	69	6.3%	6.0%	3.5%	5.2%
Vesoul	46	4.2%	3.8%	1.9%	3.0%
Morteau	41	3.7%	2.3%	3.0%	2.9%
Avanne Avanne	37	3.4%	3.0%	2.8%	2.5%
Ornans	25	2.3%	2.1%	1.0%	0.5%
Bume les Dames	19	1.7%	1.1%	1.0%	0.7%
Doubs	17	1.6%	1.8%	1.7%	1.2%
Gray	13	1.2%	2.4%	1.7%	2.1%
Qincey	12	1.1%	1.5%	1.5%	1.1%
Montferrand le Château	10	0.9%	1.8%	1.8%	1.8%
Salin les Bains	8	0.7%	0.9%	1.6%	1.1%
Saone	7	0.6%	0.3%	1.8%	1.4%
Thise	5	0.5%	1.1%	-	-
Saint Vit	2	0.2%	0.7%	1.8%	1.4%
Villers le Lac	2	0.2%	0.3%	1.7%	0.8%
Valdahon	1	0.1%	0.4%	1.1%	0.8%
François	0	0.0%	0.2%	1.1%	0.8%
Autres communes	299	27.3%	32.7%	55.4%	54.2%
TOTAL	1095	100%	100%	100%	100%

Répartition des crémations selon le domicile des défunts (Hors exhumations)					
Communes	Nombre de défunts	2024	2023	2022	2021
Besancon	197	18.0%	16.4%	18.9%	18.6%
Avanne Aveney	42	3.8%	3.1%	2.5%	2.5%
Morteau	36	3.3%	2.4%	2.9%	2.9%
Pontarlier	30	2.7%	2.6%	5.3%	5.2%
Ornans	30	2.7%	2.1%	1.4%	1.3%
Doubs	21	1.9%	1.8%	1.3%	1.2%
Montferrand Le Chateau	18	1.6%	2.3%	1.9%	1.8%
Saone	15	1.4%	1.0%	-	-
Quingey	14	1.3%	1.1%	1.2%	1.1%
Saint Vit	13	1.2%	1.9%	1.5%	1.4%
Villers Le Lac	13	1.2%	1.3%	0.8%	0.8%
Vesoul	12	1.1%	1.7%	3.0%	3.0%
Mamirolle	11	1.0%	0.7%	1.2%	1.1%
Thisé	10	0.9%	1.1%	-	-
Valdahon	10	0.9%	0.9%	0.8%	0.8%
Gray	9	0.8%	1.7%	2.1%	2.1%
Fraisans	6	0.5%	1.0%	0.5%	0.5%
Arc Et Senans	6	0.5%	0.7%	1.1%	1.1%
Jussey	1	0.1%	0.4%	0.7%	0.7%
Autres communes	601	54.9%	56.0%	59.6%	53.9%
TOTAL	1095	100%	100%	100%	100%

2.2.6. Destination des cendres

La destination finale des cendres ne peut être réellement évaluée par le personnel du crématorium, la majeure partie des urnes étant remise aux familles ou aux entreprises de PF sans mention d'une destination finale spécifique (dispersion, caveau ou columbarium de famille dans une autre commune...).

Destination des cendres - 2024 -		Nombre de crémations
Destination	Part	
Inhumation	50.0%	548
Dispersion	22.1%	242
Columbariums	11.1%	121
Cavurne & Scellement	2.8%	31
Autres	14.0%	153
TOTAL	100.0%	1 095



2.3. AUTRES INDICATEURS DE QUALITE

2.3.1. Comité d'éthique

Sur l'initiative de la ville d'Avanne-Aveney, un comité d'éthique peut être mis en place. Il est constitué de représentants de l'autorité délégante, du délégataire, et de personnalités extérieures (cultes, associations philosophiques, crématises, entreprises de pompes funèbres, spécialistes concernant le deuil, etc).

Ce comité est consultatif et a pour but de veiller au code de déontologie et d'éthique de la profession, aux aspects qualitatifs et de suggérer toutes mesures susceptibles d'apporter des améliorations dans la qualité du service.

2.3.2. Temps de Mémoire

Le temps de mémoire a eu lieu le samedi 23 novembre 2024, et a réuni par moins d'une soixantaine de personne. Cette année nous avons proposé un temps de mémoire commun pour les crématoriums d'Avanne et de Besançon.

Nous avons rendu hommage aux défunts disparus au cours de l'année lors d'une cérémonie orchestrée par l'ensemble de l'équipe du crématorium. Les moments forts de la matinée furent les lectures de textes de Jean d'Ormesson, Jacques Prévert et des réflexions sur le chemin du deuil.

La cérémonie a été rythmée par des interprétations musicales de M'Elodie Chant.

Pour clôturer ce temps de mémoire, une rose, symbole d'amour et d'espoir, a été offerte à chaque participant et un moment convivial autour d'un buffet préparé par Monsieur Xavier Brignon a permis d'offrir un temps de partage et d'échange entre familles et proches.



2.3.3. Les cérémonies personnalisées

La mission des équipes d'OGF au quotidien est de rendre Hommage aux mémoires des défunts et de permettre aux proches d'exprimer leur sentiment au travers d'une cérémonie personnalisée qui restera dans leur souvenir comme un moment apaisant d'accompagnement de leur être cher.

2.4. LES ENQUETES DE SATISFACTION DES FAMILLES

2.4.1. La démarche relationnelle d'OGF vis-à-vis des familles

Pour la seconde année OGF a mis en place pour ses crématoriums des enquêtes de satisfaction dématérialisées qui permettent aux familles d'évaluer directement sur leur smartphone ou leur ordinateur l'expérience vécue sur le site avec l'équipe du crématorium et l'opérateur de pompes funèbres.

Cette nouvelle démarche relationnelle a permis d'engager un dialogue direct et pédagogique avec les familles en parallèle de notre programme interne permanent d'amélioration continue.

7 jours après la date de crémation le représentant de la famille du défunt reçoit un lien l'invitant à répondre à un questionnaire de satisfaction en ligne relatif à sa venue au crématorium.

Le délai de 7 jours permet à la famille d'avoir passé le temps d'émotion relatif au départ du défunt et de pouvoir répondre plus sereinement au questionnaire. Les familles sont libres de répondre aux questions qu'elles souhaitent. Les réponses sont collectées de manière transparente par l'application, sans intervention possible sur les résultats.

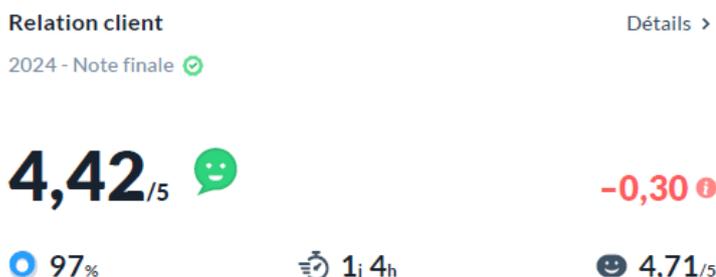
Chaque mois, la direction du crématorium dispose d'un rapport détaillé automatiquement généré par la plateforme et pouvant être transmis à l'Autorité Déléguée.

Ci-dessous la restitution des principaux indicateurs de satisfaction des familles au travers de plusieurs critères :

2.4.1.1. La note de relation client

La note de relation client mesure l'appréciation par les familles de l'engagement pris en interne par OGF pour les équipes, dans la démarche d'écoute clients à travers un triptyque de critères tel que :

- ✔ Le taux de réponses aux messages et évaluations des familles
- 🕒 Le délai moyen de réponses aux messages des familles
- 😊 L'évaluation de la qualité des réponses par les familles ayant souhaité échanger directement avec l'équipe du crématorium



2.4.1.2. La note satisfaction client

La note de satisfaction est une mesure clé du service rendu aux familles.

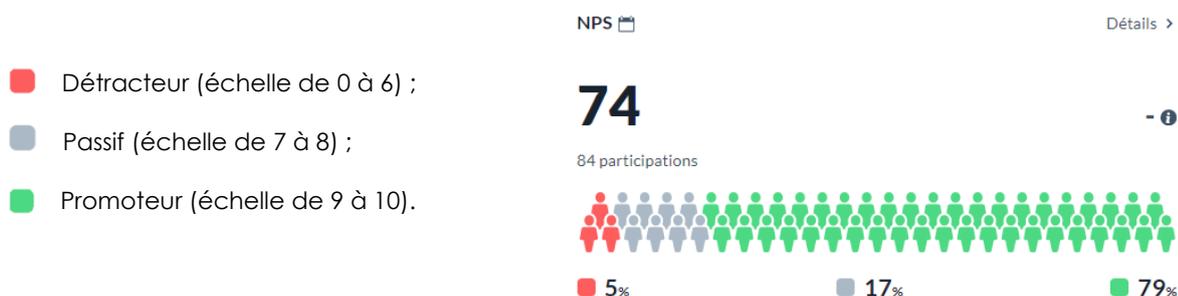
Satisfaction client



2.4.1.3. La note NPS (Net Promoter Score), la recommandation client

La NPS est un outil qui mesure sur une échelle de 0 à 10, la prédisposition de la famille à recommander le service funéraire du crématorium à un proche.

Le score est calculé sur la base des réponses données à la question « Recommanderiez-vous cet établissement à vos proches ? ». Selon la notation, un statut NPS est attribué :



2.4.2. La communication du crématorium

2.4.2.1. La plaquette d'information

Une plaquette d'information sur le crématorium est mise à la disposition des opérateurs funéraires, des familles et du public. Elle présente les coordonnées, les horaires d'ouverture du crématorium et un plan d'accès à celui-ci.

Les services liés à l'accueil et à l'organisation des cérémonies sont également présentés ainsi que les différents choix qui s'offrent aux familles quant à la destination des cendres.

Cette plaquette permet ainsi de répondre aux besoins d'information des familles et contribue à mieux faire connaître le crématorium ainsi que les services proposés par ce dernier.

2.4.2.2. La communication par les médias

La publicité pour la crémation n'est pas autorisée par la loi. Toutefois, afin de mieux faire connaître le fonctionnement de votre établissement, ou accompagner les changements de mentalité autour de la crémation, il est tout à fait possible de communiquer autrement tout au long de l'année sur votre territoire. A l'occasion d'évènements, de rencontres avec le personnel du crématorium, ou de travaux par exemple, nous pouvons vous proposer notre support ainsi que des éléments de communication adaptables à vos médias.

2.4.3. La visibilité WEB

2.4.3.1. Les recherches sur google

Plus de 90% des recherches sur internet se font par le portail de Google.
Pour les crématoriums dont OGF détient la propriété de la fiche GMB (Google My Business), qui s'affiche sur la droite de l'écran des résultats de recherche d'un ordinateur ou en premier sur un smartphone, OGF recueille les données de flux web avec l'établissement.

Ci-dessous les volumes d'interactions avec la fiche du crématorium.

Interactions Google 2024	Crématorium d'Avanne Aveney
Recherche Google - Mobile : Nombre de personnes ayant consultées votre fiche d'établissement dans la recherche Google depuis un mobile	9962
Recherche Google - Ordinateur : Nombre de personnes ayant consultées votre fiche d'établissement dans la recherche Google depuis un ordinateur	1760
Google Maps - Mobile : Nombre de personnes ayant consultées votre fiche d'établissement sur Google Maps depuis un mobile	3381
Google Maps - Ordinateur : Nombre de personnes ayant consultées votre fiche d'établissement sur Google Maps depuis un ordinateur	318
Appels : Nombre d'interactions avec le bouton "Appeler" de votre fiche d'établissement	656
Itinéraire : Nombre de demandes d'itinéraire effectuées depuis votre fiche d'établissement	3668

2.4.3.2. La e-réputation sur internet

La réputation d'un établissement sur internet est devenue partie intégrante de la relation qu'un établissement peut avoir avec le public sans même avoir actionné quelque levier de communication de son propre chef. Internet est maintenant devenu pour chacun, le premier contact avec l'établissement et la première occasion de se faire un avis sur celui-ci, bien avant de le connaître parfois, voire sans jamais s'y rendre finalement.

La traduction concrète de cette e-réputation est la note Google de l'établissement ainsi que le suivi des avis donné par le public sur internet. Une note trop peu élevée ou des avis parfois malveillants peuvent fausser une réputation et affecter les collaborateurs de l'établissement.

Il faut en moyenne 4 avis positifs pour faire équilibre à un seul avis négatif.

OGF ne peut empêcher de faire apparaître sur la fiche du crématorium des avis et notes déposés par directement par des internautes, aussi bons ou mauvais soient-ils.

En revanche, OGF s'appuie sur les avis véritables des familles ayant répondu aux questionnaires de satisfaction dématérialisés et leur propose d'en publier le résultat sur Google.

La note de e-réputation Google est également disponible dans le rapport mensuel CritizR.

Au jour de la rédaction de ce rapport la note du crématorium est de 5/5. (et sur les 12 derniers mois)

E-réputation Google 
au 16 janvier 2025

 **5,0**_{/5}
Basé sur 5 avis reçus

2.4.4. Elimination des déchets métalliques

Après une crémation, les cendres du défunt sont remises aux proches. Les résidus métalliques (visseries du cercueil, prothèses, etc.) ne se consumant pas lors de la crémation, sont traités et revalorisés dans une filière adaptée, conformément à la réglementation.

Chez OGF, ces résidus ne sont pas revendus mais cédés à titre gratuit au prestataire OrthoMetals qui les trie et les recycle avant de fournir les industries automobiles, aéronautique ou encore électroménagère. Les métaux valorisés ne réintègrent jamais le domaine de la santé.

En 2024, le montant de la valorisation pour votre établissement s'élève à **9 467.99 € pour 342 Kg** de métaux collectés le 29 avril 2024 .

Une valorisation vertueuse

Conformément à la loi 3DS promulguée en 2022, les fonds issus la valorisation des métaux sont intégralement destinés au financement des obsèques d'indigents ou à des structures d'intérêt général. Sur ce point, OGF a été précurseur puisque bien avant cette réglementation, le Groupe a souhaité reverser l'intégralité des fonds issus de la valorisation à des associations désignées par les autorités délégantes et/ou à la Fondation PFG pour financer des initiatives portant sur les thèmes du deuil et de la fin de vie.

Pour l'année 2024 (au titre des crémations 2023) :

- 2 346.63 € pour l'EHPAD Weinman d'Avanne Aveney.
- 2 300 € Association PALLICAN (dédiée aux soins palliatifs CHU BESANCON)

Les projets solidaires soutenus par la Fondation PFG

Depuis 2009, la Fondation PFG soutient financièrement des structures d'intérêt général qui contribuent à améliorer l'accompagnement des personnes endeuillées, des personnes en fin de vie et de leurs aidants en France. La Fondation est aujourd'hui connue et reconnue des organisations mobilisées sur ces sujets. Chaque année, elles sont près de 150 à répondre à son appel à projets et depuis sa création près de 900 projets ont été soutenus. Unique Fondation ayant choisi de dédier ses financements au deuil et à la fin de vie, elle est devenue un acteur primordial de la solidarité sur des sujets de société majeurs, qui sont en recherche constante de financement.

Des soutiens impartiaux et transparents

Pour sélectionner les projets soutenus, la Fondation organise tous les ans, au printemps, un appel à projets. Ce fonctionnement permet de structurer la démarche de financement, d'assurer la transparence et le suivi des soutiens apportés et enfin, d'être visible auprès des organismes d'intérêt général concernés. Les projets sont évalués par des instructeurs professionnels. Ces derniers font des recommandations de soutien, selon des critères impartiaux liés à la vocation de la Fondation et la qualité des projets, pour faciliter les délibérations des décisionnaires.

La Fondation PFG est présidée par Fabian De Lacaze, Directeur marques et communication OGF, et son Comité exécutif est composé de 8 membres : 5 collaborateurs d'OGF et 3 experts extérieurs, spécialistes du deuil et de la fin de vie.

Sous égide Fondation de France

La Fondation PFG est une entité indépendante dans son fonctionnement et dans le choix des associations qu'elle soutient. Elle compte notamment parmi les 945 fondations sous l'égide de la Fondation de France, le premier réseau de philanthropie sur le territoire national.

La Fondation de France joue un rôle de conseil auprès de la Fondation PFG, elle gère ses comptes, encadre l'éligibilité des dossiers de demande de dons et s'assure du respect du cadre du mécénat.

2.4.5. La certification de services Qualicert®



Afin de renforcer la visibilité de la qualité des services offerte aux usagers du crématorium et de valoriser les prestations réalisées par le personnel, une démarche de certification de services a été initiée.

Le certificat Qualicert® est attribué par l'organisme certificateur leader dans ce domaine, SGS ICS. Il garantit un niveau de qualité optimal dans l'accueil et l'accompagnement des familles. Il marque la reconnaissance par un organisme tiers indépendant de la conformité des services de l'établissement vis-à-vis d'exigences définies dans un référentiel.

Le référentiel spécifique « Accueil et accompagnement des familles dans les crématoriums », élaboré à l'initiative d'OGF et réalisé en collaboration avec SGS ICS, a été validé par un comité de Certification indépendant, composé de représentants d'associations de consommateurs, de professionnels et de représentants des Pouvoirs Publics.

À l'issue d'une vague d'audits de certification réalisée par des auditeurs de SGS, le crématorium a obtenu le certificat Qualicert® le 04/03/2023 valable jusqu'au 03/03/2026. Une copie du certificat est jointe en annexe 2.

2.4.6. Protection du Travailleur Isolé (PTI)

OGF a toujours été soucieux de la sécurité de ses collaborateurs et a mis en place un certain nombre de mesure afin de prévenir tout accident, notamment en lien avec l'exploitation d'un crématorium. C'est dans ce cadre qu'il a été décidé de mettre à disposition du personnel du crématorium un équipement PTI (Protection du Travailleur Isolé)/DATI (Dispositif d'Alarme pour Travailleur Isolé).

Ce dispositif est utilisé par un (ou plusieurs) agent(s) de crématorium « hors de vue et hors d'ouïe » d'autres agents. Il s'agit d'un appareil permettant d'alerter les secours en cas de problème. L'appel peut être déclenché de façon volontaire (accident) ou automatique, en cas de perte de verticalité du travailleur (malaise).

La prestation de télésurveillance associée à ce dispositif est confiée à la société FIDUCIAL, spécialisée dans la télésurveillance des personnes, et plus particulièrement dans la gestion d'alarmes transmises au travers de PTI/DATI situé en différents point du territoire français.



2.5. LE CONTRE RENDU TECHNIQUE

2.5.1. L'équipement de crémation

Le crématorium dispose d'un four référence TABO 2.9 avec 1 ligne de filtration ATI simple.

2.5.2. Les maintenances, interventions et travaux de l'année

Les travaux d'entretien de l'équipement de crémation sont assurés par la société ATI (constructeur des équipements de crémation). Le contrat de maintenance garantit 2 visites annuelles préventives toutes les 500 crémations, au cours desquelles sont effectués le contrôle général de l'installation, le réglage du matériel et le nettoyage des fours. Afin d'assurer la continuité du service public, le crématorium bénéficie également d'une assistance téléphonique permanente permettant de palier rapidement les principales difficultés rencontrées au cours de l'exploitation des fours de crémation.

En 2024, les maintenances ont eu lieu :

- Du 10 au 13 juin
- Le 12 et 13 août
- Du 25 au 28 novembre

Au cours de l'année, les installations du crématorium ont fait l'objet d'entretiens préventifs au curatifs cités ci-dessous :

Type d'intervention	Équipement	Description de l'intervention et/ou de la demande	Date de début de l'intervention
Pièce à réserver/ Préparation	FOUR TABO - Four	changement sonde foyer	21/05/2024
Pièce à réserver/ Préparation	FOUR TABO - Four	changement sonde foyer	22/05/2024
Maintenance + fumisterie	FOUR TABO - Four	Sole + linteau + seuil + cendrier à refaire au prochain préventif	10/06/2024
Contrôles ESCR		Contrôle ESCR	20/06/2024
Pièce à réserver/ Préparation		Envoie de pocket variateur à envoyer en urgence	05/09/2024
Maintenance préventive		maintenance préventive des équipements	25/11/2024
Pièce à réserver/ Préparation		fumisterie + pièces prév Novembre	25/11/2024
Fumisterie		Isolation porte d'introduction + sole + Post combustion à refaire au prochain préventif	25/11/2024

2.5.3. Les contrôles réglementaires

Conformément à l'article D2223-102 du code général des collectivités territoriales, le crématorium est soumis à une visite de conformité par l'organisme de contrôle accrédité Bureau Veritas. Cette visite de conformité porte sur le respect des prescriptions prévues aux articles D. 2223-100 (caractéristiques techniques relatives aux parties publiques et techniques d'un crématorium) et D. 2223-101 (respect des prescriptions applicables aux rejets gazeux).

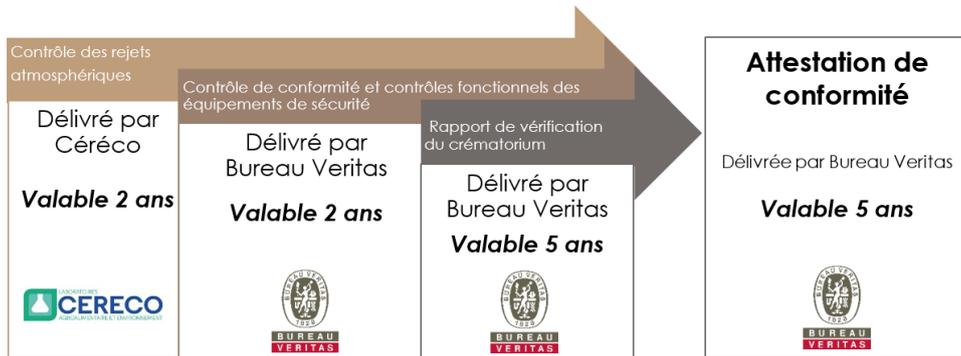
Le contrôle de conformité et de sécurité de l'équipement de crémation est délivré pour une durée de deux ans par Bureau Veritas.

Le contrôle des rejets atmosphériques gazeux est réalisé par l'organisme de contrôle CERECO. Le certificat est valable deux ans également.

Au vu des deux contrôles précités ainsi que du rapport de vérification du crématorium, l'attestation de conformité du crématorium est délivrée par Bureau Veritas.

Le décret n° 2023-264 du 11 avril 2023 relatif aux prescriptions techniques des crématoriums a fait passer la durée de validité de l'attestation de conformité des équipements de crémations de 6 ans à 5 ans pour tous les contrôles effectués à partir du 1^{er} juin 2023.

L'attestation de conformité de l'ARS du 12 avril 2019 est conforme jusqu'au 22 mars 2025 (l'attestation se trouve en annexe 3)



Ci-dessous les contrôles en cours de validité :

Rejets atmosphériques			
Dernier contrôle CONFORME réalisé le :	Périodicité (en années)	Échéance	Date prévisionnelle théorique du contrôle :
**08/04/2024	2	07/04/2026	09/11/2025

Dispositifs des sécurités des fours (ESCR)			
Dernier contrôle CONFORME réalisé le :	Périodicité (en années)	Échéance	Date prévisionnelle théorique du contrôle :
19/06/2024	2	18/06/2026	Début 2026

Conformité du bâtiment			
Dernier contrôle CONFORME réalisé le :	Périodicité (en années)	Échéance	Date prévisionnelle théorique du contrôle :
22/03/2019	6	22/03/2025	21/09/2024

3. LE RAPPORT ANNUEL, DEUXIEME PARTIE : ANALYSE FINANCIERE

3.1. TARIFS PRATIQUES

3.1.1. Les tarifs des prestations du service public

Ci-dessous les tarifs appliqués en 2024 :

Prestations	Tarifs au 1 ^{er} janvier 2024		
	Prix H.T.	T.V.A. 20.00%	Prix T.T.C.
Crémation adulte	618.09 €	123.62 €	741.71 €
Crémation enfant âgé de 1 an à 12 ans	446.90 €	89.38 €	536.28 €
Crémation enfant âgé de moins de 1 an	341.95 €	68.39 €	410.34 €
Crémation exhumation cercueil inhumé depuis moins de 5 ans	618.09 €	123.62 €	741.71 €
Crémation exhumation cercueil inhumé depuis plus de 5 ans	390.07 €	78.01 €	468.08 €
Crémation de pièces anatomiques d'origine humaine	463.50 €	92.70 €	556.20 €
Location de la salle de cérémonie	64.08 €	12.82 €	76.90 €
Réceptacle pour cendres		Gratuit	

3.1.2. La révision des tarifs

Conformément aux dispositions du contrat de délégation, les tarifs ont été actualisés au 1er janvier 2024. Ceux-ci ont baissé de -0.88 % par rapport aux tarifs de l'année 2023.

3.2. PRESENTATION DU COMPTE DE RESULTAT

3.2.1. Les règles comptables

Le crématorium d'Avanne-Aveney n'est pas une entité économique en tant que telle et ne génère donc pas par conséquent de compte d'exploitation propre.

Les charges retenues sont les charges réelles. Seuls certains postes sont forfaitaires (frais d'administration générale) ou font l'objet d'une clé de répartition (charges de personnel).

Par convergence du plan comptable général français avec les normes comptables IFRS, un nouveau plan comptable doit être appliqué par les entreprises à partir des exercices ouverts le 1^{er} janvier 2005. Les méthodes de comptabilisation, notamment des amortissements et des provisions sont les suivantes :

- L'amortissement des immobilisations corporelles est fait par composants, et chaque composant est amorti sur la durée qui lui est propre.
- La méthode de comptabilisation par composants exclut la constatation de provisions pour gros entretien ou grandes révisions (art.311-2 PCG).

Les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement des comptes de l'année civile 2024 sont demeurées inchangées par rapport à l'exercice précédent.

3.2.2. Compte de résultat

ANNEE	2023	% du C.A.	2024	% du C.A.	Var.2023/ 2024
Nombre de crémation	1 023		1 092		
1. PRODUITS D'EXPLOITATION					
Chiffre d'affaires crémation	635 692		673 695		6.0%
Chiffre d'affaires autres prestations et fournitures	16 865		19 929		18.2%
TOTAL PRODUITS	652 557		693 624		6.3%
2. CHARGES D'EXPLOITATION					
Autres achats et charges externes					
Gaz	50 860	7.8%	55 122	7.9%	8.4%
Electricité	21 676	3.3%	16 568	2.4%	-23.6%
Eau	633	0.1%	374	0.1%	-40.9%
Fournitures administratives et diverses	2 757	0.4%	4 399	0.6%	59.6%
Entretien intérieur & extérieur	8 466	1.3%	7 681	1.1%	-9.3%
Maintenance & Entretien de l'équipement de	34 321	5.3%	39 485	5.7%	15.0%
Assurances	2 442	0.4%	2 580	0.4%	5.7%
Téléphone et frais postaux	498	0.1%	539	0.1%	8.0%
Redevances crémations	15 631	2.4%	16 838	2.4%	7.7%
Autres charges	0	0.0%	-4	0.0%	1243.3%
sous-total	137 283	21.0%	143 582	20.7%	4.6%
Impôts et taxes					
Impôts	8 463	1.3%	9 514	1.4%	12.4%
Taxe foncière	0	0.0%	1 825	0.3%	
sous-total	8 463	1.3%	9 514	1.4%	12.4%
Salaires et charges sociales	117 095	17.9%	120 318	17.3%	2.8%
Frais administratifs	52 762	8.3%	55 917	8.3%	6.0%
Dotations aux amortissements					
Amortissements construction crématorium	89 289	13.7%	85 760	12.4%	-4.0%
sous-total	89 289	13.7%	85 760	12.4%	-4.0%
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	404 893	62.0%	415 090	59.8%	2.5%
RESULTAT D'EXPLOITATION	247 665	38.0%	278 534	40.2%	12.5%
Impôt sur les sociétés	63 972	9.8%	71 945	10.4%	12.5%
RESULTAT NET	183 693	28.1%	206 588	29.8%	12.5%

3.2.3. Commentaires du compte de résultat

ACTIVITÉ ET CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires a été déterminé en fonction du système de facturation GESCO.

En 2024, le chiffre d'affaires total s'élève à **693 624 €** pour **1 092** crémations facturées contre un chiffre d'affaires de 652 557 € pour 1 023 crémations facturées en 2023, soit une augmentation de 6 % (+41 067 € due à un effet volume de +46 505 € et un effet prix de -5 438 €) d'une année sur l'autre.

Le chiffre d'affaires se décompose de la manière suivante :

Répartition du CA	2023		2024		Var. CA
	Nb	CA	Nb	CA	%
CA Crémations					
Crémation adultes	1 017	633 601 €	1 087	671 880 €	6%
Crémation enfants	4	1 698 €	5	1 815 €	7%
Crémation d'exhumation d'un corps	1	394 €	-	- €	-100%
Crémation à titre gratuit	1	- €	-	- €	0%
Crémation de pièces anatomique	0	- €	-	- €	0%
Sous-total CA Crémation	1 023	635 692 €	1 092	673 695 €	6%
CA autres produits					
Location de la salle de cérémonie	262	16 865 €	311	19 929 €	18%
Sous-total CA Autres produits	262	16 865 €	311	19 929 €	18%
CA Total	1 285	652 557 €	1 403	693 624 €	6%

En 2024, nous comptabilisons 1 092 crémations facturées pour 1 095 réalisées (3 crémations non facturées en 2024).

CHARGES D'EXPLOITATION

Autres achats et charges externes

Gaz

La consommation renseignée correspond aux factures de gaz du crématorium. Le montant global s'élève à **55 122 €**, soit **50,48 €** par crémation.

	En euros HT	2023	2024	Var. %
Coût du gaz		50 860	55 122	8,4%
Coût unitaire par crémation		49,72	50,48	2%

2024	janv.-24	févr.-24	mars.-24	avr.-24	mai.-24	juin.-24
Gaz KWH	34 224	45 269	45 448	24 501	32 968	41 057

2024	juil.-24	août.-24	sept.-24	oct.-24	nov.-24	déc.-24
Gaz KWH	41 025	55 588	60 486	61 216	66 961	48 714

Total	2023	2024
Gaz KWH	473 995	557 457

Var. VAL	Var. %
83 462	18%

L'équipe du crématorium a particulièrement prêté attention au strict respect des délais de préchauffage et température de consigne entre deux crémations.

Electricité

La consommation renseignée correspond aux factures d'électricité et s'élève à **16 568 €** en 2024 soit un coût par crémation de **15,17 €**.

En euros HT	2023	2024	Var.%
Coût de l'électricité	21 676	16 568	-23,6%
Coût unitaire par crémation	21,19	15,17	-28%

Le coût a diminué de -23,6% en 2024 par rapport à 2023 et le coût par crémation a diminué de -28% par rapport à 2023

2024	janv.-24	févr.-24	mars.-24	avr.-24	mai.-24	juin.-24
Electricité KWH	5 855	5 970	5 134	6 775	5 985	4 991

2024	juil.-24	août.-24	sept.-24	oct.-24	nov.-24	déc.-24
Electricité KWH	3 820	4 848	5 789	4 401	4 864	6 719

Total	2023	2024	Var.	Var.%
Electricité KWH	70 002	65 151	-4 851	-7%

Eau

La consommation facturée correspond aux factures du crématorium. Sur 2024, le poste se porte à **374 €** contre 633 € sur 2023 qui comprenait 2 années.

En euros HT	2023	2024	Var.%
Coût d'eau	633	374	-41%
Coût unitaire par crémation	0,62	0,34	-45%

Fournitures administratives et diverses

Les fournitures diverses et administratives sont de **4 399 €** en 2024 contre 2 757 € en 2023.

Le poste regroupe :

	2023	2024
Maintenance imprimante + copies (RICOH)	74	38
Achat et entretien de vêtement des agents	251	2 228
Pastilles réfractaires (VOLSING)	558	558
Achat de petit équipement	211	0
Fontaine à eau (CHATEAU D'EAU)	312	212
Fournitures Cafétaria	0	318
Fournitures de bureau	1 064	1 046
Temps de mémoire	288	0
Total	2 757	4 399

Le crématorium a renouvelé l'ensemble des vêtements des agents du crématorium en 2024.

Entretien intérieur et extérieur

Le montant de l'année 2024 concernant l'entretien intérieur et extérieur est de **7 681 €** contre 8 466 € en 2023.

Ce poste intègre les charges suivantes :

	2023	2024
Entretien des locaux (PEI, DERICHEBOURG)*	2 304	4 006
Entretien des espaces verts (JOUFFROY PAYSAGE)	3 035	2 496
Télésurveillance (ABT TELESURVEILLANCE)	234	287
Maintenance incendie (EUROFEU)	483	314
Maintenance CVC (GENIE CLIMATIQUE)	549	350
Maintenance défibrillateur	79	79
Travaux divers (plomberie, réparation de toiture)**	1 782	150
Total	8 466	7 681

*En 2024, un reliquat de 2023 de DERICHEBOURG augmente le poste de charge

**En 2023 des travaux pour réparer l'infiltration de la toiture ont augmenté les charges.

Maintenance et entretien de l'équipement de crémation et contrôles réglementaires

Le montant représente la maintenance préventive et curative des équipements de crémation mais prend également en compte les frais liés aux contrôles techniques du crématorium.

Le total du poste de l'année 2024 est de **39 485 €** contre 34 321 € en 2023.

Le montant renseigné comprend :

	2023	2024
Maintenance préventive et curative de l'équipement de crémation (ATI INDUSTRIE)	31 834	34 765
Pièce de rechange pour l'équipement de crémation	838	0
Vérification du gaz (BUREAU VERITAS)	231	231
Traitement des déchets	685	648
Contrôle des rejets atmosphériques (CERECO)	0	2 604
Contrôle des installations (BUREAU VERITAS)	0	700
Contrôle électrique	299	299
Contrôle thermographie	0	236
Traitement des eaux	433	0
Total	34 321	39 485

Assurances

Le coût des assurances a été déterminé sur la base du contrat en cours qui prévoit une prime pour l'ensemble des crématoriums. Notre assureur nous adresse un montant individualisé par crématorium, soit **2 580 €** en 2024 contre 2 442 € en 2023 pour le crématorium Avanne-Aveney.

Téléphone et frais postaux

Ce poste se compose des deux agrégats : la téléphonie (téléphone, fax et ligne informatique) et les frais postaux. Le montant global s'élève à **539 €** en 2024 contre 498 € en 2023.

La répartition est la suivante :

	2023	2024
Frais de téléphonie	498	539
Total	498	539

Redevances crémations

Il s'agit de la redevance versée à la ville selon le calcul précisé à l'annexe 3 du cahier des charges de la convention de délégation de service public.

Pour l'année 2024, la redevance s'élève à **16 838 €** contre 15 631 € en 2023.

La redevance dépend du nombre de crémations réalisée par le crématorium, elle est divisée en 5 tranches. Le calcul de la redevance est le suivant :

- Le crématorium a effectué 1 095 crémations au cours de l'année 2024 soit :

Tranche de crémations	Nb de crémations réalisées	Coefficients	Montant redevance
TRANCHE 1 : < 100	100	10.67	1 067
TRANCHE 2 : 101 A 200	100	12.20	1 220
TRANCHE 3 : 201 A 300	100	13.72	1 372
TRANCHE 4 : 301 A 400	100	15.24	1 524
TRANCHE 5 : > 400	695	16.77	11 655
Redevance 2024	1 095		16 838

Autres charges

Les « Autres charges » s'élèvent à **-4 €** en 2024 contre un montant nul en 2023 qui comprenaient les pertes sur créances clients.

Impôts et taxes

Les impôts et taxes s'élèvent au global à **9 514 €** en 2024 contre 8 463 € en 2023.

Le montant renseigné correspond à la Contribution Economique Territoriale (CET), à la Contribution Sociale de Solidarité des Sociétés (C3S) et à la taxe foncière.

CET :

La CET se décompose en Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) et en Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE).

- La CFE s'élève à **7 098 €** sur 2024 contre 5 816 € en 2023.
- La CVAE a été appliquée en retenant le taux de 0,28% plus une taxe additionnelle de 9,23%. Elle s'élève à **1 306 €** en 2024 contre 1 603 € en 2023.

C3S :

La Contribution Sociale de Solidarité des Sociétés (C3S), plus communément appelée Organic, se calcule pour 0,16% du chiffre d'affaires (0,13% pour la C3S et 0,03% pour la contribution additionnelle). Cette taxe s'élève à **1 110 €** en 2024 contre 1 044 € en 2023.

TAXE FONCIERE :

La taxe foncière est de **1 825 €** pour 2024 comme 0 € en 2023.

Salaires et charges sociales

Les salaires et charges sociales s'élèvent en 2024 à **120 318 €** contre 117 095 € en 2023.

Il s'agit des salaires et des charges sociales du chef d'équipe M. Florent RENAUD, du responsable de crématorium Mme Virginie FORTIN et du directeur secteur opérationnel M. Laurent BLANCHARD, remplacé au cours de l'année par M. Samuel KENNEL.

Les salaires et charges sociales sont ceux fournis par la Direction des Ressources Humaines du groupe en fonction de l'affectation des personnels qui repose sur un suivi individuel des temps passés par le personnel opérationnel.

Une quote-part du salaire du Directeur du secteur opérationnel estimée à 5% de son temps a été prise en compte également pour son activité d'encadrement de l'ensemble du personnel et de direction du crématorium ainsi que du responsable du crématorium pour 33% de leur temps.

Exploitation HORS POLYVALENCE

	HRS TRAVAILLEES	HRS PAYEES	TOTAL BRUT	TOTAL CHARGES	TOTAL MS
2023	1 740	1 928	30 259	8 834	39 094
2024	1 662	1 879	29 972	8 805	38 777

hors participation

Encadrement

	HRS TRAVAILLEES	TOTAL BRUT	TOTAL CHARGES	TOTAL MS
2023	2 350	55 051	22 152	77 203
2024	2 318	54 858	22 736	77 594

hors participation

Frais administratifs

Ces frais qui s'élèvent à **55 917 €** en 2024 contre 52 762 € en 2023 couvrent l'assistance administrative assurée par les différents services du groupe OGF en matière de comptabilité, finance, ressources humaines, informatique, facturation clients, gestion des achats, juridique...

Pour 2024, ils ont été estimés et plafonnés forfaitairement, à 8,3 % des produits d'exploitation contre 8,3 % sur l'exercice précédent. Il s'agit du taux retenu pour l'établissement des comptes de l'ensemble des crématoriums gérés par OGF et déterminé comme suit :

Frais de siège 2024

Année civile	Réel 2022 en milliers d'euros	Réel 2023 en milliers d'euros	Réel 2024 en milliers d'euros	Evol 2023/2024 en milliers d'euros	Evol 2023/2024 en %
CA Groupe	633 216 K€	630 443 K€	629 832 K€	-611 K€	-0,10%
Coûts siège retenus pour calcul (1)	53 263 K€	52 592 K€	52 408 K€	-184 K€	-0,35%
Pourcentage théorique	8,41%	8,34%	8,32%		0,02%
Pourcentage effectivement retenu pour rapports d'activité	8,40%	8,30%	8,30%		0,00%

(1) Idem années précédentes, il s'agit du coût des fonctions support (personnels) et des budgets centraux (loyers, énergies, équipements...), incluant le coût des fonctions support réseau (production/logistiques/administration),

Dotations aux amortissements :

Les dotations correspondent d'une part aux amortissements de caducité relatifs aux premiers investissements qui sont calculés sur la durée du contrat et d'autre part aux amortissements techniques qui sont calculés sur les biens renouvelables ou acquis en cours de contrat.

Le tableau des immobilisations et des amortissements est présenté en Annexe 1.

Impôts sur les sociétés

Le compte d'exploitation indique à titre d'information l'incidence de l'impôt sur les sociétés calculé au taux de 25,83% pour 2024.

3.3. COMPTE RENDU BILANTIEL SUR LES BIENS ET IMMOBILISATIONS

3.3.1. Etat de variation de patrimoine

L'amortissement des immobilisations corporelles est fait par composants, et chaque composant est amorti sur la durée qui lui est propre.

En 2024, le patrimoine a évolué par l'acquisition des éléments suivants :

No. Immo	Description	Mise en service	Valeur actualisée	Dotations 2024
01AGC000000252	JOURS IMMOS / AVANNE AVENEY / 18480 / N° 01AGC0000002525 P8-25	01/04/2024	1 212	232
			1 212	232

4. PERSPECTIVES 2025

Réservations en ligne

Le groupe OGF travaille à l'ouverture en ligne du planning de réservation des crémations aux opérateurs funéraires afin de permettre aux différents opérateurs de réserver en présence de la famille lors de l'organisation directement en ligne. C'est une innovation qui apporte une nouvelle marque de transparence et d'égalité de traitement du service public.

Travaux d'agrandissement du crématorium

Plusieurs travaux d'agrandissement du crématorium seront effectués en 2024 pour améliorer l'accueil des familles.

Différents travaux seront effectués

- Agrandissement de la salle de cérémonie
- Extension des espaces techniques (local officiant, local ménage, stockage urnes, stockage archive et baie de brassage, salle de pause)
- Création d'une salle de convivialité

Vétusté de l'appareil de crémation

L'ancienneté de l'appareil de crémation a impacté de manière significative le nombre d'interventions du mainteneur en 2024. Cette augmentation fera l'objet d'action d'amélioration de l'entretien de l'appareil en 2025.

ANNEXE 1 : TABLEAU DES AMORTISSEMENTS

No. Immo	Description	Mise en service	Valeur actualisée	Nb mois	Fin amort	Am b. cumulés N-1	VNC N-1	Dotations 2024	Amoriss. Cumulés 2024	VNC 2024
010000161 AVANNE	TERRAIN CRÉMATORIUM	21/06/1999	45 735	157	21/05/2012	45 735	0	0	45 735	0
010000165 AVANNE	FOUR TABO INOX	13/04/2000	85 625	121	14/03/2010	85 625	0	0	85 625	0
010000165 AVANNE	CRÉMATORIUM	13/04/2000	401 938	243	13/03/2020	401 938	0	0	401 938	0
010000182 AVANNE	BUREAU	25/04/2000	158	121	26/03/2010	158	0	0	158	0
010000166 AVANNE	CLOTURE	30/06/2000	5 325	96	30/05/2008	5 325	0	0	5 325	0
010000167 AVANNE	ALARME	28/03/2001	10 138	96	25/02/2009	10 138	0	0	10 138	0
010000185 AVANNE	4 CHAÎSES	27/09/2001	561	121	28/08/2011	561	0	0	561	0
010000168 AVANNE	PORTAIL COULISSANT	26/12/2001	7 826	96	25/11/2009	7 826	0	0	7 826	0
010000162 AVANNE	TERRAIN PARKING	12/11/2003	19 722	157	12/10/2016	19 722	0	0	19 722	0
010000169 AVANNE	PLANTATION	06/04/2004	1 451	182	07/03/2019	1 451	0	0	1 451	0
010000170 AVANNE	TERRASSEMENT PARKING	25/04/2004	15 071	182	26/05/2019	15 071	0	0	15 071	0
010000171 AVANNE	CLIMATISATION	30/07/2004	25 587	96	29/06/2012	25 587	0	0	25 587	0
010000172 AVANNE	MARQUAGE PARKING	16/08/2004	673	182	17/07/2019	673	0	0	673	0
010000173 AVANNE	AMENAGEMENT PARKING	01/09/2004	1 305	182	02/08/2019	1 305	0	0	1 305	0
010000174 AVANNE	PLANTATION	22/09/2004	1 494	182	23/08/2019	1 494	0	0	1 494	0
010000175 AVANNE	ENROBE PARKING	30/09/2004	36 685	182	31/08/2019	36 685	0	0	36 685	0
010000176 AVANNE	ECLAIRAGE PARKING	07/12/2004	4 642	96	06/11/2012	4 642	0	0	4 642	0
010000177 AVANNE	ENROBE	15/12/2008	5 060	121	15/11/2018	5 060	0	0	5 060	0
010000178 AVANNE	VIDEO	18/09/2012	1 450	60	19/08/2017	1 450	0	0	1 450	0
010000179 AVANNE	SALLE D'EAU	05/11/2012	7 305	121	06/10/2022	7 305	0	0	7 305	0
010000180 AVANNE	VIDEO	30/04/2013	1 497	60	31/03/2018	1 497	0	0	1 497	0
010000181 AVANNE	ROBINET GAZ	21/05/2013	1 282	96	20/04/2021	1 282	0	0	1 282	0
01M0000009174	SOLS-TRAITANCE RESEAU	02/05/2014	2 294	48	01/04/2018	2 294	0	0	2 294	0
01M0000009258	PRESTATION DE CABLAGE RESEAU SUR SITE	28/05/2014	277 5	48	27/04/2018	278	0	0	278	0
01M0000009212	SOLS-TRAITANCE RESEAU	16/06/2014	270	48	16/05/2018	270	0	0	270	0
01M0000009290	PRESTATION DE CABLAGE RESEAU SUR SITE	12/08/2014	4 476	48	12/07/2018	4 476	0	0	4 476	0
01AGC000000445	REFECTION ET ANCHETITE DE LA TOITURE	17/03/2015	2 930	96	14/02/2023	2 930	0	0	2 930	0
01MC00000000176	TRAVX CREMA MOBILIER EXT	01/04/2015	24 704	121	01/03/2025	21 616	3 088	2 470	24 087	618
01MC00000000175	TRAVX CREMA EQUIPEMENT HI-FI - SONO - VIDEO	01/04/2015	9 213	121	01/03/2025	8 062	1 152	921	8 983	230
01AGC0000000552	TRAVX CREMA SIGNALÉTIQUE EX	01/04/2015	4 903	96	01/03/2025	4 903	0	0	4 903	0
01MC00000000169	EQUIPEMENT SONO - VIDEO	01/04/2015	12 296	121	01/03/2025	10 759	1 537	1 230	11 988	307
01MC00000000168	MOBILIER BANC MIKADO	01/04/2015	1 310	121	01/03/2025	1 146	164	131	1 277	33
01MC00000000167	MOBILIER INT	01/04/2015	1 046	121	01/03/2025	915	131	105	1 020	26
01AGC0000000542	JOURS IMMOBILISES TRAVX	01/04/2015	2 469	96	01/03/2023	2 469	0	0	2 469	0
01AGC0000000541	TRAVX LUX TOITURE	01/04/2015	1 250	96	01/03/2023	1 250	0	0	1 250	0
01AGC0000000540	DÉCORATION	01/04/2015	1 315	96	01/03/2023	1 315	0	0	1 315	0
01AGC0000000539	CONTRÔLES	01/04/2015	290	96	01/03/2023	290	0	0	290	0
01AGC0000000538	MACONNERIE / ESPACE VERTS	01/04/2015	5 360	96	01/03/2023	5 360	0	0	5 360	0
01AGC0000000537	ELECTRICITÉ	01/04/2015	30 923	96	01/03/2023	30 923	0	0	30 923	0
01AGC0000000536	FAUX PLAFONDS	01/04/2015	1 184	96	01/03/2023	1 184	0	0	1 184	0
01AGC0000000535	MENUISERIE INTÉRIEUR	01/04/2015	14 631	96	01/03/2023	14 631	0	0	14 631	0
01AGC0000000534	PEINTURE	01/04/2015	27 605	96	01/03/2023	27 605	0	0	27 605	0
01AGC0000000533	TRAVX LUX PLATRERIE ET DÉMOLITION	01/04/2015	14 756	96	01/03/2023	14 756	0	0	14 756	0
01AGC0000000474	RAVALEMENT DE LA FACADE	01/04/2015	10 409	96	01/03/2023	10 409	0	0	10 409	0
01MAT00000000045	ENROULEUR TUYAU AIR COMPRIMÉ 15M	31/01/2016	215	121	31/12/2025	170	45	21	191	23
01MAT00000000044	ENROULEUR PRO STD 40M	31/01/2016	106	121	31/12/2025	84	22	11	95	12
01MAT00000000043	COMPRESSEUR SOL 2CV MONO	31/01/2016	251	121	31/12/2025	199	52	25	224	27
01AGC0000000652	JOURS IMMOBILISES TUP CR AVANNE	01/07/2016	1 513	96	31/05/2024	1 419	94	94	1 513	0
01AGC0000000651	JOURS IMMOBILISES TUP RF AVANNE	01/07/2016	417	96	31/05/2024	391	26	26	417	0
01M00000012668	LATITUDE 55570 + ACCESSOIRES	06/09/2016	625	23	07/08/2018	625	0	0	625	0
01M00000012668	LATITUDE 55570 + ACCESSOIRES	04/10/2016	625	23	04/09/2018	625	0	0	625	0
01MA00000000066	DISPOSITIF PULVERISATEUR ET TRANSFERT DE CENDRES	01/04/2017	20 269	121	02/03/2027	13 682	6 587	2 027	15 709	4 560
01AGC0000000850	PRESTATION DE CABLAGE RESEAU SUR SITE	28/04/2017	1 969	96	28/03/2025	1 643	326	246	1 889	80
01AGC0000000855	COMPRESSEUR FRIGORIFIQUE SUR CLIMATISAT EXT	26/04/2017	2 104	96	26/03/2025	1 757	347	263	2 020	84
01AGC0000000992	PRESTATION CHEFFERIE DE PROJET OSS	03/04/2017	1 000	96	03/03/2025	843	157	125	968	32
01AGC0000000997	CONVENTION CONTRÔLE TECHNIQUE	19/12/2017	1 750	96	18/11/2025	1 320	430	219	1 538	212
01AGC0000001256	LIGNE DE FILTRATION	02/07/2018	322 650	118	02/03/2028	181 940	140 710	33 092	215 032	107 618
01AGC0000001275	JOURS IMMOBILISES	30/06/2018	1 457	96	30/05/2026	1 002	455	182	1 184	273
01AGC0000001274	JOURS IMMOBILISES TUP RF AVANNE	01/04/2018	3 512	96	01/03/2026	2 524	988	459	2 963	549
01AGC0000001273	PLUMBERIE	01/04/2018	936	96	01/03/2026	673	263	117	790	146
01AGC0000001272	ELECTRICITE	22/06/2018	18 368	96	22/05/2026	12 686	5 682	2 296	14 982	3 386
01AGC0000001271	CHARPENTE	22/06/2018	750	96	22/05/2026	518	232	94	612	138
01AGC0000001270	COUVERTURE	22/06/2018	12 550	96	22/05/2026	8 668	3 882	1 569	10 237	2 313
01AGC0000001269	INSTALLATION DE CHANTIER	22/06/2018	979	96	22/05/2026	674	303	122	799	181
01AGC0000001268	RAVALEMENT	22/06/2018	32 667	96	22/05/2026	22 562	10 105	4 083	26 645	6 022
01AGC0000001267	MACONNERIE	22/06/2018	23 205	96	22/05/2026	16 027	7 178	2 901	18 928	4 277
01AGC0000001266	TRAITEMENT EFFLUENT ATM/FRAIS DEPLACEMENT	30/07/2018	2 122	96	29/06/2026	1 458	664	265	1 703	419
01AGC0000001265	MISSION COMPLÉMENTAIRE ETUDE ARCHITECTE	01/04/2018	800	96	01/03/2026	575	225	100	675	125
01AGC0000001264	ETUDE D'IMPACT	01/04/2018	7 560	96	01/03/2026	5 434	2 126	945	6 379	1 181
01AGC0000001263	TAXE AMENAGEMENT	06/04/2018	350	96	06/03/2026	237	93	41	278	52
01AGC0000001262	CONTRAT DE COORDINATION SÉCURITÉSANTÉ	11/05/2018	2 557	96	10/04/2026	1 803	754	320	2 122	435
01AGC0000001261	PEINTURE	22/06/2018	30 958	96	22/05/2026	21 133	9 465	3 825	24 958	5 640
01AGC0000001260	RACCORDEMENT ELECTRIQUE	01/04/2018	3 703	96	01/03/2026	2 662	1 042	463	3 124	579
01AGC0000001259	SERRURERIE	01/04/2018	16 174	96	01/03/2026	11 625	4 549	2 022	13 647	2 527
01AGC0000001258	SONDAGE DES SOLS	01/04/2018	3 581	96	01/03/2026	2 574	1 007	448	3 022	560
01AGC0000001257	HONORAIRES ARCHITECTE	01/04/2018	10 000	96	01/03/2026	7 188	2 812	1 250	8 438	1 562
01AGC0000001276	CONVENTION CONTRÔLE TECHNIQUE	01/04/2018	1 800	96	01/03/2026	1 078	422	188	1 266	234
01MC00000000379	OPTIFLEX 3040	01/04/2018	395	48	01/04/2022	395	0	0	395	0
01MC00000000380	LED MONITOR (1920x1080) + SOCLE VERTICAL	07/06/2018	121	17	06/11/2019	121	0	0	121	0
01MC00000000459	MATERIEL HI-FI-VIDEO	17/01/2019	480	111	18/02/2028	259	221	52	312	168
01AGC0000001356	PORTES 3 UP GRAND TRAFIC	21/02/2019	12 650	96	21/01/2027	7 680	4 970	1 581	9 261	3 389
01AGC0000001368	TRANCHEE EXT ELECTRICITE FILTRATION	27/02/2019	2 102	96	27/01/2027	1 272	830	263	1 535	567
01MC00000000493	(DIGY-C) Acquisition MP 301 3PF	01/04/2019	665	36	01/03/2022	665	0	0	665	0
01MC00000000548	LECTEUR CD ET MP3 AVEC TUNER	08/11/2019	812	100	07/02/2028	392	420	100	492	320
01AGC0000001394	DIVERS TRAVX LUX	29/04/2019	9 208	96	29/03/2027	5 379	3 829	1 151	6 530	2 678
01AGC0000001376	AIDE RECEPTION DES INSTAL DES EFFLUENTS ATM/O	20/03/2019	1 050	96	17/02/2027	628	422	131	799	291
0118480N°1C 503	REBRIQUETAGE COMPLET FOUR TABO 2.1 COURT 5 ANS	22/06/2020	56 620	60	23/05/2025	39 921	16 699	11 324	51 245	5 375
01MA00000000086	JOURS IMMOBILISES AVANNE AVENEY DCE Q1-21	29/07/2020	261	91	27/01/2028	118	143	34	152	109
01MA00000000085	TABLE A POLUSOIR D'INTRODUCTION	29/07/2020	27 000	91	27/01/2028	12 191	14 809	3 560	15 751	11 249
01AGC0000001884	RENOV CREMA PEINTURE	15/09/2020	4 610	90	14/02/2028	2 024	2 586	615	2 638	1 972
01MA00000000100	JOURS IMMOBILISES DCE AVANNE AVENEY CR Q2-21	01/04/2021	86	83	31/01/2028	34	52	12	46	39
01MC00000000022	DEFIBRILLATEUR HEARTSINE + COFFRET	01/04/2021	973	48	01/03/2025	669	304	243	912	61
01AGC0000002185	RAIL DE GUIDAGE ET ABLE INTRODUCTION A POLUSOIR	01/01/2022	5 850	74	02/02/2028	1 894	3 956	949	2 843	3 007
01H264900000000	CHARIOT HYDROELECTRIQUE DOUBLE CROISSILLON	28/01/2022	7 459	74	29/02/2028	2 388	5 071	1 242	6 630	4 029
01AGC0000002362	LA CHARRIÈRE DU CERISIER TRX AGENCEMENTS	01/10/2022	6 458	65	30/01/2028	1 489	4 969	1 192	2 681	3 777
01AGC0000002379	LA CHARRIÈRE DU CERISIER IMMO INVEST CREMA	01/01/2023	1 389	62	02/02/2028	268	1 121	269	537	852
01AGC0										

ANNEXE 2 : LA CERTIFICATION DE SERVICES QUALICERT®



CERTIFICAT N°9337
Multi-sites
VERSION 1

OGF SA

31, rue de Cambrai

75019 PARIS


WWW.QUALICERT.FR

a obtenu la Certification de Services QUALICERT
conformément au référentiel
« **Accueil et accompagnement des familles dans les
crématoriums - RE/CRE/01** »

pour ses sites bénéficiaires dont la liste est disponible sur demande auprès de OGF
SA ou de l'organisme certificateur SGS ICS

Délivré le 04/03/2023
Valable jusqu'au 03/03/2026

Edité le 31/03/2023

La Directrice Certification



Page 1

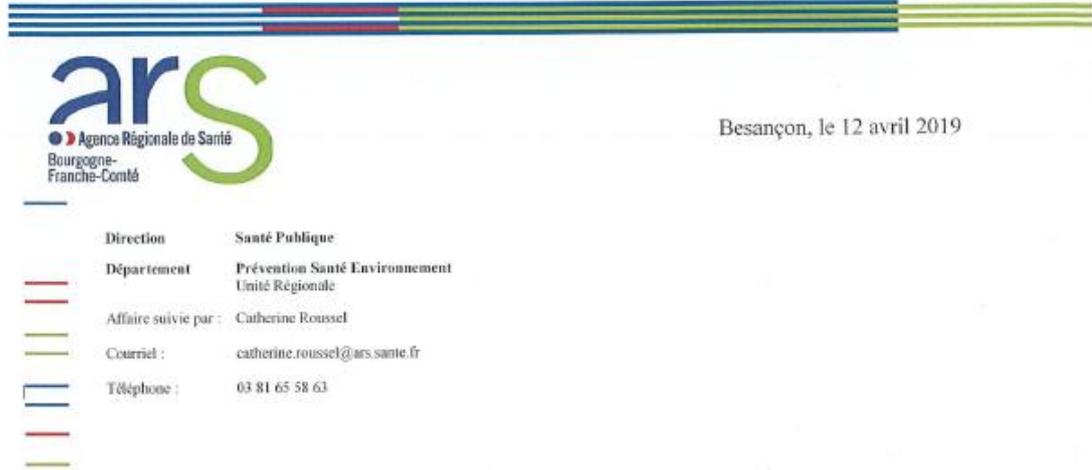




QUALICERT est la Marque de Certification de Services de SGS ICS SAS
29 avenue Aristide Briand
F- 94111 ARCUEIL Cedex
Téléphone + 33 (0) 1 41 24 86 54 - Fax + 33 (0) 1 41 24 89 96
www.fr.sgs.com/certification
SAS au capital de 200 000 € - RCS Créteil 403 293 103 - APE 7120B

NB : Ce certificat reste la propriété de SGS ICS. Il doit lui
être restitué en cas de suspension ou de retrait

ANNEXE 3 : ATTESTATION DE CONFORMITE ARS



ATTESTATION DE CONFORMITE DU CREMATORIUM D'AVANNE-AVENEY

Vu le rapport établi par 1.2.3.4.5 Funéraires de France - 11 rue des carrières 34 430 Saint-Jean de Védas – en date du 22 mars 2019, portant sur la visite de conformité du crématorium (articles D.2223-100 à D.2223-108 du code général des collectivités territoriales) ;

Vu le rapport établi par 1.2.3.4.5 Funéraires de France - 11 rue des carrières 34 430 Saint-Jean de Védas – en date du 22 mars 2019, portant sur le contrôle de conformité des équipements et des dispositifs de sécurité (article D.2223-104 du CGCT) ;

Vu le rapport établi par le laboratoire CERECO – parc d'activités J. Monnet, avenue Jean Monnet 59 111 Lieu Saint-Amand – en date du 13 mars 2019, portant sur le contrôle des gaz rejetés à l'atmosphère (article D.2223-105 du CGCT et arrêté du 28/01/2010 relatif à la hauteur de la cheminée des crématoriums et aux quantités maximales de polluants contenus dans les gaz rejetés à l'atmosphère) ;

Le crématorium sis 16 rue des Cerisiers à Avanne-Aveney est conforme aux articles D.2223-100 à D.2223-109 du code général des collectivités territoriales.

Cette attestation est valable jusqu'au 22 mars 2025.

Pour le Directeur,
L'ingénieur du génie sanitaire,

Catherine Roussel

